



CONTRAT DE VILLE D'ALBERTVILLE

2014 – 2020



SOMMAIRE	page 2
PREAMBULE	page 5
 I. PRESENTATION GENERALE	 page 6
1- Contexte	page 6
2- Le quartier prioritaire Val des Roses – La Contamine	page 7
3- Inscription du contrat de ville dans la stratégie territoriale	page 13
4- Le quartier vécu	page 14
 II. ORGANISATION	 page 17
<u>A/ MODALITES DE PILOTAGE</u>	page 17
1- Une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'élaboration et au suivi du Contrat	page 17
2- Une équipe opérationnelle dédiée à la mise en œuvre de la politique de la ville	page 17
3- Le comité stratégique	page 18
4- Le comité de pilotage	page 18
5- Le comité technique	page 18
6- Les groupes projet du contrat de Ville	page 18
 <u>B/ L'INGENIERIE</u>	 page 20
1- Une équipe plurielle mobilisée autour du projet et de compétences claires	page 20
2- L'ingénierie dédiée à la mobilisation du droit commun et à la participation des habitants	page 21
3- Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville	page 22
4- Liste nominative des référents contrat de ville des signataires du contrat	page 22
 <u>C/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS</u>	 page 23
1- Modalités d'association des habitants au processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville	page 23
2- Évolutions prévues dans le domaine de la participation des habitants	page 24

III. DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE A PARTIR D'UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	page 25
<u>A/ LES AXES TRANSVERSAUX</u>	page 25
1- Égalité entre les femmes et les hommes	page 25
2- Jeunesse	page 26
3- Lutte contre les discriminations	page 27
4- Citoyenneté	page 27
 <u>B/ PILIER 1 – CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</u>	page 28
1- Un environnement agréable mais des quartiers relativement enclavés	page 28
2- Un parc social majoritaire, vieillissant et pour partie dégradé malgré un entretien régulier	page 29
3- Des quartiers peu attractifs	page 29
4- Un climat rendu pesant du fait des incivilités et actes de délinquance sans ressources adaptées	page 30
 <u>C/ PILIER 2 – COHESION SOCIALE</u>	page 32
1- Une population aux revenus faibles	page 32
2- Des familles nombreuses et monoparentales en proportion importante	page 33
3- Une jeunesse importante	page 34
4- Une population immigrée importante avec des problématiques de maîtrise linguistique	page 34
5- Éducation / Formation : des ruptures et des difficultés scolaires précoces et nombreuses	page 35
6- Une situation socio-sanitaire défavorable, quoique mal documentée	page 37
7- Culture/sport : des ressources insuffisamment utilisées	page 38
8- Accès aux droits et aux services	page 38
 <u>D/ PILIER 3 – LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI</u>	page 39
1- Des activités économiques et commerciales présentes mais fragiles	page 39
2- Un taux d'activité faible	page 41
3- Un taux de chômage important mais similaire à la ville	page 41
4- De nombreux freins à l'emploi	page 43

IV. PROGRAMME D' ACTIONS ET MISE EN OEUVRE	page 46
<u>A/ OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PLAN D' ACTIONS</u>	page 46
<u>B/ LES CONVENTIONS D' APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE</u>	page 58
1- La convention de renouvellement urbain	page 58
2- La charte d' engagement réciproque entre l'Etat, la Ville, La CoRAL et les bailleurs sociaux	page 58
3- La convention intercommunale (art 8 loi du 21 février 2014) d'attribution de logements sociaux	page 58
4- Le pacte financier et fiscal de solidarité en faveur de la solidarité intercommunale	page 59
<u>C/ LES ANNEXES FINANCIERES</u>	page 60
1- L'engagement des partenaires	page 60
2- Les crédits spécifiques politique de la ville	page 69
3- Contrat de Projet État-Région et fonds structurels européens	page 69
V. LE SUIVI ET L' EVALUATION DU CONTRAT	page 70
<u>A/ LE SUIVI ET LA REALISATION DU CONTRAT</u>	page 70
<u>B/ LA MESURE DES CHANGEMENTS SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE</u>	page 70
<u>C/ L' EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE</u>	page 70
ANNEXES	page 71
Annexe de la programmation financière par pilier	page 72
- Composition des groupes Projet	page 75
1/ Pilier Cadre de vie	page 75
2/ Pilier Cohésion Sociale	page 76
3/ Pilier Développement économique – emploi	page 77
- Composition du Comité de pilotage	page 78
- Composition du Comité stratégique	page 79
- Composition du Comité technique	page 80
- Liste des référents du contrat de ville	page 80
- Données statistiques sexuées renseignées par thématiques	page 81
- Protocole de préfiguration type du projet de renouvellement urbain (ANRU)	page 82
GLOSSAIRE	page 88

PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie des habitants.

Elle acte le resserrement et la simplification de la géographie prioritaire dans un cadre contractuel renouvelé, le contrat de ville, qui doit intégrer les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articuler avec les contrats de plan conclus entre l'État et la Région.

Ce contrat, piloté à l'échelle intercommunale, doit être conclu entre, d'une part, l'État et ses établissements publics, et d'autre part les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Il est obligatoirement signé par les départements et les régions et peut également être signé par d'autres partenaires (Caisse des dépôts et consignations, organismes HLM, organismes de protection sociale, chambres consulaires...).

Le Contrat s'articule autour de 3 axes principaux :

- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale
- Développement économique et emploi

Trois axes transversaux obligatoires doivent être intégrés à ces trois piliers : jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité entre les femmes et les hommes (F/H). Les signataires du présent contrat ont choisi d'y ajouter la citoyenneté.

Il doit prioritairement mobiliser le droit commun de l'État et des collectivités territoriales et s'inscrire dans un processus de co-construction avec les habitants.

Vu :

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et notamment son article 6 qui en définit le nouveau cadre contractuel,
- les circulaires du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville
- le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 qui classe le quartier Val des Roses – La Contamine comme quartier prioritaire,

Un contrat de ville, tel que prévu à l'article 6 de la loi N° 2014 – 173, est conclu entre les signataires suivants :

- le Préfet de la Savoie,
- le Président de la CoRAL,
- le Maire d'Albertville
- le Président du Conseil régional Rhône-Alpes,
- le Président du Conseil départemental de la Savoie,
- le Directeur régional de la Caisse des Dépôts
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie
- Le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La nouvelle géographie des sites prioritaires a été rendue publique à l'été 2014, en vue d'une contractualisation avec les collectivités locales au plus tard au premier semestre 2015. En Savoie, les sites retenus sont ceux de Chambéry, d'Aix les bains et d'Albertville.

La ville d'Albertville a été retenue dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville pour son quartier «Val des Roses - La Contamine», ce qui en fait un territoire entrant. Le quartier du Champ de Mars n'a pas été retenu par le CGET à cause de sa taille modeste et des seuils de revenus, même s'il présente des signes de fragilité importants. L'ensemble représente environ 3 000 habitants.

Dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau dispositif Contrat de Ville sur le territoire prioritaire d'Albertville, un diagnostic de territoire a été élaboré afin de déterminer des axes stratégiques d'intervention.

Ce diagnostic a été élaboré sur la base d'un recueil de données auprès des institutions et partenaires producteurs de données ainsi qu'une étude des documents existants. Huit réunions de travail thématiques dédiées au diagnostic du quartier prioritaire ont été réalisées le 19 mars et le 9 avril 2015. Celles-ci ont mobilisé une soixantaine d'acteurs locaux.

1 - Contexte

Troisième commune du département de Savoie avec 20 111 habitants au 1er janvier 2014¹, la commune d'Albertville se situe dans la partie Nord du département de la Savoie, à la confluence des rivières de l'Arly et de l'Isère.

La commune chef-lieu de l'arrondissement d'Albertville, est composé de 82 communes et 9 cantons.

Elle fait partie de la Communauté de Communes de la région d'Albertville (CoRAL) créée le 01/01/2003, qui regroupe 18 communes avec pour compétences l'aménagement et le développement économique. Elle fait partie du périmètre du Schéma de COhérence Territoriale d'Arlysère (SCOT Arlysère) arrêté le 06/07/11. Un Syndicat mixte dénommé « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Arlysère » est constitué par accord entre la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CoRAL), la Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie (CCHCS), la Communauté de Communes du Beaufortin (CCB) et la Communauté de Communes du Haut Val d'Arly (Com'Arly).

¹Données du service population de la mairie au 1er janvier 2014

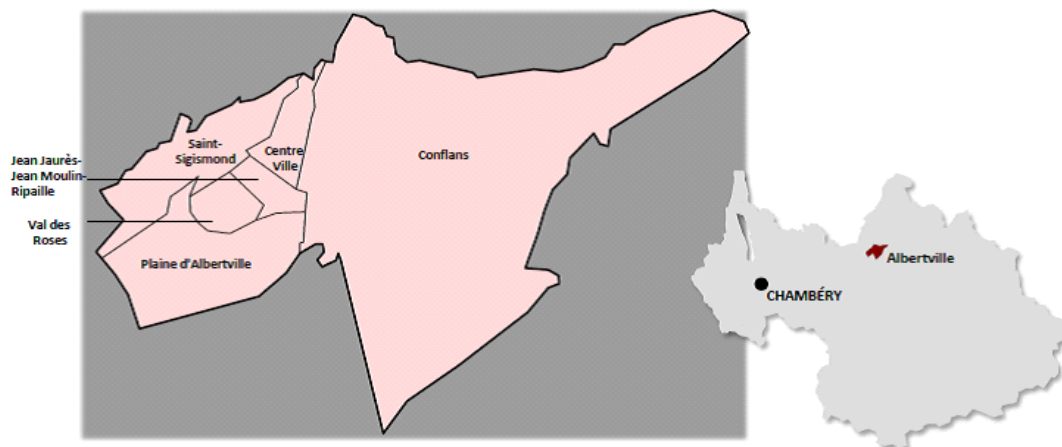
2. Le quartier prioritaire Val des Roses – La Contamine

Le quartier prioritaire retenu par le CGET est le quartier Val des Roses – La Contamine (couleur bleue)



Son territoire est constitué de deux sous quartiers différenciés. Au nord, le site du Val des Roses comprenant 3 tours emblématiques de la ville d'Albertville.

Au sud, un îlot enclavé de petits immeubles en étoile : La Contamine



Le QP du contrat de ville se déploie sur une partie de deux IRIS INSEE : Val des Roses et Plaine d'Albertville recensant respectivement 2 821 et 3 317 habitants au dernier recensement de 2010.

Territoire / IRIS	Population Hommes	Population Femmes	Population Totale
Centre Ville	1 760	2 020	3 780
Conflans	1 374	1 616	2 991
Saint-Sigismond	1 722	1 916	3 638
Jean Jaures-Jean Moulin-Ripaille	1 026	1 303	2 329
Val des Roses	1 340	1 481	2 821
Plaine d'Albertville	1 645	1 672	3 317
Albertville	8 868	10 008	18 876
CoRAL	20 862	22 080	42 942

Sources : Secrétariat Général du CIV & Kit de données du CGET - RGP 2010

Quartier Prioritaire de la
politique de la ville 2014 - 2020

 Quartier Val des Roses - La Contamine
 Quartier Champs de Mars
 Quartier vécu



LE VAL DES ROSES

- **Les Tours Ste. Thérèse**



Les 3 tours de l'avenue Sainte-Thérèse ont été construites entre les années 1970 et 1972. Elles regroupent 62 logements sur 15 étages, dont :

- 48 T2 (~46m² de Shab)
- 90 T3 (~62m² de Shab)
- 48 T4 (~79m² de Shab)

Les tours sont proches du centre-ville. Des commerces et des services à proximité, un groupe scolaire et une bibliothèque de quartier, sont présents. Le quartier est situé à proximité d'un grand parc arboré.

- **Les Lutins**



La résidence a été construite en 1974 et regroupe 49 logements (9 T1 - 5 T2 - 8 T3 - 13 T4 - 8 T5 - 6 T6)

- **Le Bosquet**



Construite en 1974 cette résidence comprend 45 logements (4 T2 - 19 T3 - 17 T4 et 5 T5).

Des travaux de réhabilitation (notamment en chauffage) ont commencé et seront complétés sur l'année 2015.

- **La Roseraie II**



Datant de 1989, cette résidence regroupe 85 logements (7 T1 - 16 T2 - 44 T3 - 12 T4 et 6 T5)

- **LA CONTAMINE**



La Contamine a été édiée de 1976 à 1979. Ensemble de 244 logements répartis en 3 bâtiments de 7 étages, la majorité des logements sont de grands appartements :

- 12 T1 (~44m² de Shab)
- 33 T2 (~55m² de Shab)
- 71 T3 (~65m² de Shab)
- 96 T4 (~81m² de Shab)
- 32 T5 (~100m² de Shab)

Les appartements ont été réhabilités entre 1998 et 2000 et bénéficient d'une vue sur l'ensemble des alentours, montagnes et espaces verts.

Chaque logement a son balcon et sa jardinière. Les différents abords des bâtiments sont agencés d'espaces verts et de jeux pour les petits et les grands.

3. Inscription du contrat de ville dans la stratégie territoriale

Le quartier ne peut pas être traité en marge de la dynamique d'une ville et d'une agglomération et il est nécessaire de trouver une bonne articulation et synergie dans la prise en compte des difficultés à l'échelle du territoire, dans ses dimensions rurales et urbaines.

Il convient également de veiller à l'articulation du contrat de ville avec les schémas et programmes susceptibles d'intervenir sur des thématiques communes :

- Documents de planification s'appliquant au territoire du contrat de ville d'Albertville

- Un Schéma de Cohérence Territoriale : le SCoT du Syndicat Intercommunal Arlysère a été approuvé le 9 mai 2012 et est entré en vigueur pour 10 ans.
- Un Programme Local de l'Habitat 2ème génération d'Arlysère adopté en 2015 (PLH).
- Un Plan Départemental de l'Habitat : le PDH de la Savoie (2010-2016) couvre le territoire d'Albertville.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Une seconde OPAH Intercommunale Arlysère est en cours et s'étend sur la période 2012-2016. L'objectif affiché est la réhabilitation de 380 logements sur le territoire Arlysère avant avril 2016.
- Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la ville réalisée en juillet 2012.
- Un Plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvé au CM du 17/11/2014.
- Un Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014- 2018.
- Un Schéma départemental de cohésion sociale 2014-2018.

Les dispositifs de la politique de la ville

- Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Un Collège en Réseau d'Education Prioritaire (REP) : La Combe de Savoie
- 6 écoles en Réseau de Réussite Scolaire (RRS) : Val des Roses, Louis Pasteur et Champ de Mars (3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires).

4. Le Quartier vécu

Extrait circulaire du 31 juillet 2014 définissant les contours des quartiers prioritaires

... la logique de « quartier vécu », prenant en compte les usages des habitants des quartiers et les actions mises en œuvre à leur intention, permet la mobilisation de moyens en dehors des périmètres réglementaires.

Cette notion de « quartier vécu » ne conduit néanmoins pas à la définition d'un nouveau périmètre. Elle conduit plutôt, pour le déploiement de moyens renforcés, à compléter une éligibilité liée à un territoire, par une éligibilité liée à la population de ce territoire au bénéfice de laquelle des actions sont mises en œuvre. Ainsi, une action portée par une association pourra-t-elle, par exemple, être financée sur des crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147), quel que soit le lieu d'implantation de cette association, dès lors que l'action bénéficie majoritairement à un public résidant dans le quartier prioritaire.

Les équipements et services au sein du périmètre du quartier vécu

SALLES	
Salle du Val des Roses	9 avenue Ste Thérèse
ECOLES	
École primaire du Val des roses	15 Avenue Sainte Thérèse
EREA – Le Mirantin	3 Avenue Winnenden
Collège La Combe de Savoie	7 Avenue Winnenden
École élémentaire Louis Pasteur	94 Rue Pasteur
École maternelle Louis Pasteur	241 Chemin de la Contamine
SANTE / SOCIAL	
Accueil de Jour Alzheimer	3 Chemin des Trois Poiriers
Résidence des 4 Vallées	221 Chemin des trois poiriers
Maison de santé Claude Léger	457 Chemin des trois poiriers
Centre Polyvalent d'Action Sociale de la Sambuy	3 Rue Georges Lamarque
Local des éducateurs « Sauvegarde »	Rue Commandant Dubois
Local de permanence de l'ARSAVI 73	13, Avenue Sainte Thérèse
SPORTS	
Stade Baneton	Rue Commandant Dubois
Stade Henry Dujol	Avenue Winnenden
Gymnase de la Combe de Savoie	Avenue Winnenden
Halle Olympique	15 Avenue Winnenden
Patinoire	Nant Pottier/campus olympique
Centre National de Ski de Haut Niveau	Nant Pottier/campus olympique
COMMERCES	

Carrefour Market	89 Avenue Général De Gaulle
Crêperie du Val des roses	736 Rue Commandant Dubois
La Caisse d'Épargne	770 rue Cdt Dubois
Pharmacie du Val des roses	458 Rue Commandant Dubois
La Grignotte	910 Rue Commandant Dubois
La Grignotte	17 Avenue Jean Moulin
L'artisan du bijou	9 avenue Jean Moulin
Boucherie Matthieu	17 avenue Jean Moulin
Le Salon (coiffeur)	442 rue Commandant Dubois
Bar Le Djembé	414 rue Cdt Dubois
Olympic Tabac	404 Rue Commandant Dubois
Boîte de nuit : Le Sylver Kriss	108 rue Pasteur
Garage Peugeot	113 rue Pasteur
Intermarché	100 rue Pasteur
Restaurant Le Dahu	59 Chemin de la Cassine
Dia alimentation	106 rue Pasteur
Lidl	14 Rue Paul Yvan Lagarde
ASSOCIATIONS	
CSF	22 Avenue Saint Thérèse Tour N°1
Vivre au Val des Roses	24 Avenue Saint Thérèse Tour N°2
CNL	22 Avenue Saint Thérèse Tour N°1
Secours Populaire	909 Chemin des trois poiriers
Joujou-thèque	La Contamine
SERVICES PUBLICS	
Maison des associations	21 Rue Georges Lamarque
Bibliothèque du Val des Roses	9 Avenue Sainte Thérèse
France télécom – Orange	avenue Ste Thérèse
Direction des Routes	Chemin des trois poiriers
La Poste	740 Rue Commandant Dubois
Maison Communale du Parc	790 Rue Commandant Dubois
Centre socio-culturel	2 Rue Armand Aubry

Cultes	
Salle de prière de culte musulman	57 avenue du Champ de mars
Église catholique Val des roses	Avenue Sainte Thérèse
Salle de culte musulman (CIMG)	Chemin de la Contamine

II. ORGANISATION

A/ MODALITES DE PILOTAGE

1. Une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'élaboration et au suivi du Contrat

Les services compétents de la ville d'Albertville et de la Communauté de Communes travaillent en lien très étroit avec une équipe interministérielle, composée de la DDCSPP, la DDT et la DIRECCTE. D'autres services de l'État et la Délégue Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femmes/hommes de la Savoie ont également été associés à cette préparation du Contrat de ville. Les services de l'État sont coordonnés par le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture. D'autres compétences viennent compléter cette équipe autant que de besoin comme les représentants du service politique de la ville, habitat, solidarités des politiques territoriales du Conseil Régional, le chargé de développement territorial de la Caisse des Dépôts, les techniciens de l'ARS, de la CAF par exemple.

Cette collaboration permet de structurer le travail à conduire, de préparer les différentes instances du contrat et d'animer le partenariat. A ce sujet, des groupes projet réunis autour de quatre thématiques sont animés selon un modèle bicéphale comprenant un représentant de l'État et un autre issu d'une collectivité locale.

Les techniciens associés à cette construction s'attachent à rechercher un équilibre permanent entre le sens donné à l'action, l'effectivité et le pragmatisme attendu pour répondre aux problèmes posés dans le respect des cadres administratifs, juridiques et financiers.

En dernier lieu, cette équipe veille d'une part, à l'inscription des axes transversaux dans les actions, et d'autre part, à l'engagement du droit commun dans la programmation du Contrat de Ville.

Les membres de cette équipe se réunissent autant que de besoins, particulièrement en phase de construction pour faire des points d'étape, définir les lignes méthodologiques et partager et ordonner les éléments de contenu, de financements et d'évaluation du Contrat.

2. Une équipe opérationnelle dédiée à la mise en œuvre de la politique de la ville

La ville d'Albertville, en lien très étroit avec la CoRAL a identifié 2 agents au service de la Politique de la Ville sous couvert des directeurs généraux de la Commune et de la Communauté de Communes. Le Maire adjoint dédié à la Politique de la Ville en lien avec le maire assure le pilotage politique de la démarche.

Cette équipe a vocation à prendre en compte les questions de cohésion sociale et territoriale sur l'ensemble de l'agglomération et accompagne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat.

Bien entendu, ce groupe de travail associe largement les acteurs de la Politique de la Ville d'Albertville.

Le rythme de réunion est bi-mensuel pendant l'élaboration du contrat. Il sera mensuel à la suite. De plus, un point hebdomadaire entre l' élu et le responsable en charge du Contrat de Ville est établi chaque semaine, en lien très étroit avec le maire et le Président de la CoRAL. Des rencontres complémentaires ou visites de structures partenaires du territoire seront organisées en fonction des besoins.

3. Le comité stratégique

Il est co-animé par la Sous-Préfète, le maire et le président de la Communauté de Communes. Il rassemble tous les signataires représentés par un élu délégué. A défaut de représentation d' élu de proximité, un technicien dûment habilité représentera l'institution, (Conseil Régional - Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse des Dépôts et Consignations).

Il veille à la bonne avancée des travaux, à leur conformité législative et réglementaire relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Ville. Cette instance définit également les choix stratégiques et s'assure de la bonne tenue des instances techniques et de pilotage.

4. Le comité de pilotage

Il est co-présidé par le Préfet et le maire en lien avec le Président de la Communauté de Communes. Ce comité examine, valide le projet de contrat (diagnostic, programmation et montage financier) et l'évalue.

A cet effet, il se réunit au moins une fois par an, et autant que de besoin sur proposition du groupe stratégique ou sur demande d'un des signataires du contrat.

Il est composé de membres et de personnes ressources associées à ses travaux.

5. Le comité technique

Un comité technique composé des représentants techniques des signataires et des financeurs du Contrat de Ville est en charge de l'étude et du suivi du plan de financement de la programmation et veille à la bonne exécution de la programmation.

Il se réunit 2 fois par an

En fonction des thématiques abordées, des personnes ressources complémentaires seront ponctuellement invitées à participer aux travaux du comité technique.

6. Les groupes projet du Contrat de Ville

Pour l'élaboration du contrat de ville, quatre groupes projet ont été constitués avec 2 animateurs pour chacun d'entre eux :

- Groupe projet sur les enjeux urbains, la qualité du cadre de vie, dont la tranquillité publique (animation DDT + Ville)
- Groupe projet développement économique et emploi (animation DIRECCTE + CoRAL)
- Groupe projet cohésion sociale (animation DDCSPP + Ville) – thématiques sport, culture, jeunesse, éducation, parentalité, petite enfance
- Groupe projet cohésion sociale (animation DDCSPP + Ville) – thématiques prévention de la délinquance, santé, précarité, accès aux droits .

Ils doivent prendre en compte de façon transversale les questions de la parité femme/homme, la jeunesse, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté.

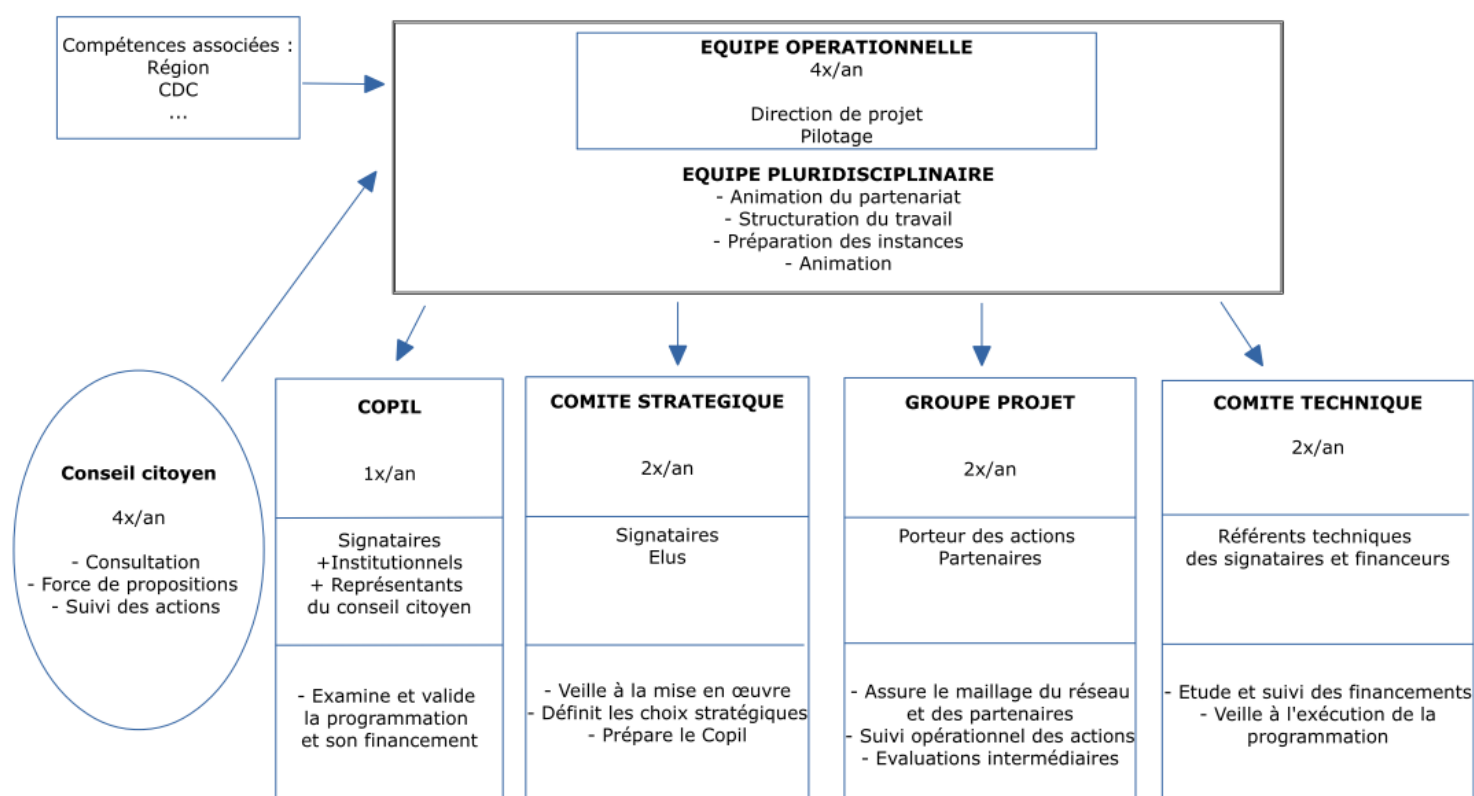
Les groupes projet se réunissent deux fois par an dans l'objectif de faire vivre le travail thématique en réseau et de rendre compte de l'avancement des actions sur le plan opérationnel. Leur existence et leur rôle se poursuivent au-delà de la phase d'élaboration du Contrat.

Les groupes projet sont également sollicités pour des séances spécifiques (élaboration de projets, de plans d'action, instruction des projets soumis à des demandes de financement...).

Dans ce cas, les membres des 4 groupes projet sont invités à participer dans ces travaux pour faciliter la transversalité.

Les compositions des instances de pilotage figurent en annexe.

Pilotage du contrat de ville Albertville



B/ L'INGENIERIE

1. Une équipe plurielle mobilisée autour du projet et de compétences claires

Extrait Article 6

I. –...

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

...

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

IV. – Les contrats de ville élaborés sur les territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville fixent :

...

3° Les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part ;

4° Les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville ;...

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *la Communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.* »

En revanche l'établissement Public de Coopération Intercommunale du bassin Albertvillois, la CoRAL, est constitué en Communauté de Communes. Cet Établissement exerce donc les compétences obligatoires d'aménagement de l'espace et de développement économique. Il complète son intervention par les compétences facultatives liées à la protection de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, les déplacements, les équipements culturels et sportifs.

Les compétences de la CoRAL sont donc exercées, pour partie, de manière transversale aux thématiques du Contrat de ville. C'est le cas du soutien au tissu économique local, de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, ou des transports collectifs pour ne citer que ces quelques exemples. En revanche, la compétence optionnelle en matière de politique de la ville devenue accessible par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 – art 136 modifiant l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales n'a pas été saisie par la CoRAL.

En conséquence, la compétence en matière de politique de la ville (élaboration du diagnostic, animation et coordination des dispositifs, mise en œuvre des programmes d'actions...) n'est pas exercée par la communauté de Communes. De plus, compte-tenu de l'entrée récente du territoire en Politique de la Ville, il a donc été décidé, que la mise en œuvre opérationnelle du Contrat et l'équipe dédiée soient pour le moment rattachées à la Ville d'Albertville.

Les moyens dévolus à cette mission comprennent :

- 1 cadre de catégorie A à temps partiel pour l'ingénierie du contrat et la mobilisation des fonds
- 1 animateur de contrat de catégorie B (rédacteur principal) à temps partiel pour animer le Contrat (suivi des porteurs d'action, suivi de la participation des habitants)

Cette équipe resserrée a vocation à travailler en mode projet, en associant toutes les ressources nécessaires au projet et à mobiliser le droit commun :

- Ressources CoRAL pour :
 - l'approche économique
 - La politique de l'habitat et le PLH
 - le transport
 - l'emploi et l'insertion des jeunes
 - les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaires
 - et toute autre ressource nécessaire dans ses compétences
- Ressources de la Ville pour :
 - l'expertise urbaine
 - la santé
 - la jeunesse
 - la réussite éducative
 - les usages numériques
 - et toute autre ressource nécessaire (voirie, vie scolaire, service des sports, ...)
- Ressources externes et partenariat : État (services préfectoraux et déconcentrés), Conseil Départemental, Conseil Régional, Bailleurs sociaux, CAF, CPAM, Pôle emploi, MLJ, acteurs économiques, habitants, associations, chacun dans ses compétences...

Un soutien important des services de l'État (Sous-Préfecture, DDCSPP, DDT, DDIRECCTE) tant en terme d'accompagnement méthodologique, d'animation et de mobilisation des acteurs est à souligner.

Cette mission est portée en cohérence avec le volet territorial des fonds structurels européens et le CPER, sachant que le contrat de ville doit intégrer les actions prévues par l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville, de manière à en garantir la cohérence et à mobiliser le droit commun.

Ce fonctionnement en mode projet doit permettre de mettre en œuvre une approche intégrée sur une échelle territoriale adaptée, ainsi que le préconise l'État.

2. L'ingénierie dédiée à la mobilisation du droit commun et à la participation des habitants

Concernant la mobilisation du droit commun, l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville, assure la veille et la mobilisation des partenaires au travers de réunions techniques destinées à mobiliser les crédits ou articuler les dispositifs locaux. Des outils de travail prévisionnels et de suivis sont en place.

Concernant la participation des habitants, l'équipe opérationnelle intervient en appui notamment pour assurer les bonnes conditions de déroulement des réunions du Conseil Citoyen et de la participation des habitants dans les différents dispositifs. Plusieurs objectifs opérationnels sont d'ailleurs inscrits au contrat en ce sens.

3. Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville

En référence à chacun des piliers du contrat, les services de l'État principalement mobilisés sont la DDCSPP, la DDT et la DIRECCTE, avec une mission de coordination assurée par le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture d'Albertville. Des services complémentaires tels que la DRAC ou l'ARS par exemple sont également associés à l'élaboration et au suivi du Contrat.

Ces services veillent notamment à la déclinaison locale des conventions d'objectif qui découlent des engagements nationaux pour la mobilisation du droit commun.

En outre, ils participent activement à l'animation des partenaires et au suivi des actions. Ils sont également associés au pilotage du contrat.

4. Liste nominative des référents contrats de ville des signataires du contrat

Pour faciliter les échanges, le recueil de données, la mise en place des actions et la mobilisation du droit commun, chaque signataire du contrat de ville désigne un référent pour le contrat de ville d'Albertville.

La liste nominative de ces référents figure en annexe.

C/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Article 7

I. – Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'État apporte son concours à leur fonctionnement.

Le représentant de l'État dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens.

II. – L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

1. Modalité d'association des habitants au processus d'élaboration et de suivi du Contrat de Ville

Mise en œuvre du Conseil citoyen

Le conseil citoyen est composé, d'une part d'habitants tirés au sort, dans le respect de la parité femmes/hommes, et d'acteurs locaux d'autre part. Ces deux collèges doivent être représentés à égalité des membres.

Les membres du conseil citoyen ont été tirés au sort à la suite d'un appel à candidatures issues du quartier prioritaire ou du quartier vécu. Ce groupe rassemble une vingtaine de personnes.

Une organisation de proximité active

Sur le territoire Albertvillois existent plusieurs institutions ou associations qui œuvrent au quotidien auprès des habitants, et qui sont en capacité de relayer le constat porté par les habitants et leurs propositions. C'est le cas par exemple des associations caritatives ou des animateurs du centre social, constituant ainsi un véritable trait d'union entre la population et les services existants et attendus.

Ce regard est complété par les instances de jeunes (Conseil Municipal Jeunes, Conseil Départemental Jeunes...) non exclusives au quartier prioritaire mais contribuant à une meilleure compréhension des problématiques locales.

Les associations

Le tissu associatif est riche à Albertville, mais moins prégnant sur les quartiers prioritaires. Néanmoins, quelques associations œuvrent quotidiennement sur les quartiers visés sont :

- « Mieux vivre au Val des Roses », association pour la promotion et le soutien de toute action pouvant améliorer la qualité de la vie dans le quartier du Val des Roses,
- la « Confédération Syndicale des Familles » pour le soutien aux familles et à la parentalité,
- les associations des parents d'élèves du Val des Roses et de Louis Pasteur visent à soutenir les projets scolaires même si elles restent très fragiles,

- d'autres associations « gravitent » de façon suffisamment proche des quartiers pour être en capacité d'apporter leur contribution comme « l'association des jeunes du Champs de Mars » ou « l'association Chantiers Savoyards Solidaires » par exemple,

Elles ont été associées à l'élaboration du contrat de ville.

2. Évolutions prévues dans le domaine de la participation des habitants

Pour permettre aux habitants de s'investir et de mettre leur connaissance des quartiers au service des projets, le conseil citoyen d'Albertville a été constitué et réuni à trois reprises pour participer au diagnostic de territoire et à la programmation des objectifs et des actions du Contrat de Ville.

Ces réunions se sont tenues dans la perspective de la rédaction du contrat et dans l'attente de l'arrêté de nomination des membres par arrêté préfectoral. Il est constaté que l'effectif et la composition des membres volontaires sont encore instables. Néanmoins, la priorité est portée sur le fond plus que sur la forme à ce stade. A cet égard, la réflexion construite par les habitants est venue enrichir la programmation et les échanges au sein du comité de pilotage. Il conviendra à l'avenir d'inscrire l'engagement des participants dans la stabilité et la durée.

Effectivement, le Conseil Citoyen étant un concept nouveau, introduit par la loi de rénovation de la politique de la ville, doit vivre ses premières expériences, à la suite de quoi ses membres ajusteront leurs besoins et leur positionnement. A ce titre, une charte de fonctionnement devra être discutée pour préciser les missions et les conditions de fonctionnement de cette instance. De plus, un accompagnement par un intervenant externe pourrait au besoin être mis en place avec le soutien de l'État pour favoriser la prise d'initiative et la capacité d'intervention des habitants du quartier dans le débat public. Une fiche action ciblée autour de l'accompagnement de la participation des habitants est d'ailleurs inscrite à la programmation en ce sens.

Pour compléter le Conseil Citoyen, d'autres dispositifs visent à étendre la participation des habitants. Les partenaires locaux relèvent d'ailleurs que la réussite des projets doit impérativement passer par l'implication des habitants dans les décisions qui les concernent. A ce titre, les habitants seront associés à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

III - DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE A PARTIR D'UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Comme prévu par le CGET, le cadre stratégique s'articule autour des 3 piliers que sont :

- le cadre de vie/renouvellement urbain,
- la cohésion sociale
- le développement économique et l'emploi.

Par ailleurs ces piliers intègrent de manière opérationnelle les axes transversaux **à savoir la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la citoyenneté.**

A/ LES AXES TRANSVERSAUX

Selon l'article 1er de la loi du 21 février 2014, la politique de la ville doit - notamment - viser à "concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée". Dans la lettre adressée aux maires en politique de la ville, datée du 25 avril 2014, la ministre de la Ville énonce que "le soutien à la jeunesse, à ses droits, à son autonomie, et à sa réussite, constituera au même titre que l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, l'axe transversal et structurant des contrats de ville". Ainsi, jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes constituent trois axes transversaux des futurs contrats.

Enfin, le principe de co-construction du contrat-ville avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un conseil citoyen, est posé dans l'article 1 de la loi.

1. Égalité entre les femmes et les hommes

Deux problématiques ressortent des données et informations recueillies en la matière :

- Le taux d'activité des femmes est plus faible sur le QP (61 % à 63 %) que sur la ville d'Albertville (66,5 %). Lorsqu'elles travaillent, les femmes du Val de Roses - La Contamine sont plus fréquemment à temps partiel (entre 42 % et 43 % des femmes salariées) que les femmes d'Albertville (36,6%). On constate une insuffisance de places de crèche en nombre et en horaires atypiques ainsi qu'une offre de services d'accueil des enfants pouvant répondre aux problématiques d'emploi des femmes en situation de monoparentalité notamment.
- Sans pouvoir objectiver les phénomènes, les professionnels et acteurs de la ville constatent un certain isolement des femmes (femmes de plus en plus voilées pour garantir leur tranquillité à l'égard des hommes et femmes retraitées ne sortant plus de chez elles...) et des très jeunes filles : à partir de 8-10 ans, certaines familles interdisent aux fillettes de sortir et de jouer dehors.

L'égalité femmes-hommes est une des priorités transversales à prendre en compte obligatoirement dans l'élaboration des contrats de ville. C'est l'occasion pour « *l'État, les collectivités territoriales et les partenaires signataires de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté.* »

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité,

l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Les inégalités persistantes par ailleurs dans la société s'y posent avec plus d'acuité et les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville ne doivent pas les renforcer.

L'élaboration des contrats de ville fournit à l'État, aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité de s'investir dans un programme d'actions ambitieux pour faire progresser, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes de genre et la citoyenneté. L'égalité entre les femmes et les hommes apparaît en effet comme un facteur de cohésion et de paix sociale.

Afin de prendre en compte de manière satisfaisante et opérationnelle cette thématique, il est nécessaire de poser les bases d'une compréhension commune des enjeux de cette égalité comme le rappelle le CGET ainsi que le Haut conseil à l'égalité femmes/hommes. Pour ce faire il sera utile de mettre en place des actions de formations à cette thématique à destination des acteurs-trices de terrain incluant les futurs porteurs de projets.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de recueillir des données sexuées locales afin d'objectiver des phénomènes pour lesquels seules les données sexuées nationales existent (sentiment d'insécurité, accès aux soins, violences faites aux femmes, participation citoyenne...) Par ailleurs, les catégories existantes (jeunes, seniors...) doivent également être ventilées par sexe afin, lorsque cela est nécessaire, de mettre en place des actions correctives.

Ces deux éléments : formation des acteurs aux enjeux de l'égalité F/H et production de données sexuées, constituent des actions spécifiques à l'axe égalité femmes/hommes, tels qu'envisagés par le CGET.

Ainsi, deux piliers du contrat de ville d'Albertville ont été mis à contribution pour proposer des actions permettant de favoriser de manière opérationnelle l'égalité femmes-hommes.

Il est proposé en outre un outil spécifique de suivi des indicateurs.

2. Jeunesse

Les jeunes sont en nombre important sur le quartier prioritaire. Toutefois sans pouvoir précisément objectiver les constats (peu de données sur les jeunes du QPV), ces derniers présentent certains signes de fragilité :

- Un décrochage scolaire de plus en plus tôt et un niveau de diplôme peu élevé.
- Des phénomènes d'illettrisme.
- Un taux d'emploi faible.
- Un manque de mobilité.
- Un risque perçu de radicalisation pour quelques-uns.

Les acteurs remarquent des phénomènes d'appartenance des jeunes à des sous-territoires concurrents (clans / bandes) qui nécessitent d'être attentifs à la localisation des réponses ou des propositions faites par les professionnels.

3. Lutte contre les discriminations

La politique de la ville est aussi une politique de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discriminations. Les habitant-e-s des quartiers populaires sont en effet particulièrement exposé-e-s aux discriminations liées à leur origine, réelle ou supposée. Plusieurs études récentes ont également démontré que leur lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans leur recherche d'un emploi. Dans ce contexte, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui vient d'être votée, renforce la lutte contre les discriminations et fait du lieu de résidence le 20ème critère légal de discriminations prohibées.

Certaines actions du contrat de ville seront à mobiliser afin d'intervenir sur cet enjeu fort au travers de trois objectifs principaux : travailler sur l'image du quartier renvoyée à l'extérieur, facteur de discrimination liée au lieu de résidence, favoriser et garantir l'accès aux droits (notamment pour les publics les plus fragilisés) et enfin lutter contre les discriminations à l'embauche.

Comme le souligne le comité interministériel "Égalité, Citoyenneté: la République en actes" du 6 mars 2015, la prise de conscience des pratiques discriminatoires à l'embauche et dans l'emploi est réelle mais insuffisante pour faire changer les pratiques. Des mesures concrètes doivent par conséquent être mises en place pour passer de la prise de conscience aux actes, les contrats de ville représentent une opportunité pour ce faire.

4. Citoyenneté

Une dynamique associative existe sur le quartier : au moins 4 associations sont situées sur le territoire : la CSF, «Vivre au Val de Roses», la CNL et le Secours populaire. Le CAPS, qui a un label national « Régie de quartier » propose une friperie ouverte à La Contamine.

Les acteurs exerçant sur le territoire de la ville, professionnels et associatifs, ont un bon niveau d'interconnaissance et de coopération entre eux.

Une soixantaine de personnes se sont mobilisées pour réaliser ce diagnostic.

B/ PILIER 1 - CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Pour mémoire, rappel des termes de la Circulaire du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération : « Son objectif est une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Les CV programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Au titre de projets d'intérêt national ou local, les contrats détermineront les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale et intégreront les conventions d'application signées ultérieurement avec l'ANRU »

1. Un environnement agréable mais des quartiers relativement enclavés

Malgré un environnement relativement agréable (densité de population limitée, proximité du centre-ville,...), les quartiers apparaissent relativement enclavés, notamment la Contamine où l'on constate des difficultés d'accessibilité et de visibilité. Cet enclavement est source d'insécurité (dommageable lors des interventions de police ou des véhicules de secours). Les axes de circulation sont perpendiculaires, des jonctions nouvelles ou améliorées devraient permettre «d'ouvrir» les quartiers vers l'extérieur. Le PLU, approuvé par le conseil municipal du 17 novembre 2014, prévoit une opération visant à créer une voie d'accès nord/sud reliant la voie de desserte des immeubles collectifs de la Contamine à la rue de la Cassine, ouvrant ainsi vers le sud et proposant un accès direct au supermarché. Le document de programmation prévoit également un maillage de voies secondaires permettant la création de 6 îlots de construction.²



Source : PLU d'Albertville – Orientations d'aménagement et de programmation

Le quartier prioritaire est accessible en transport en commun avec la ligne A. Depuis janvier 2015, les anciens transports à la demande (TAD) ont été remplacés, dans la majorité des cas, par des horaires

² PLU d'Albertville - Orientations d'aménagement et de programmation (page 50)

fixes. Ainsi, 22 passages sont effectués quotidiennement du lundi au vendredi en période scolaire dans les deux sens (ce qui fait donc 44 passages). La fréquence passe à 11 passages dans les deux sens le samedi et en période de vacances scolaires. Lors de l'enquête de satisfaction menée fin 2014, les usagers ont notamment formulé des attentes en termes de fréquences de passage plus importantes.

Enfin, le quartier de la Contamine est marqué, physiquement, par la présence d'un centre culturel musulman à l'entrée du quartier.

2. Un parc social majoritaire, vieillissant et pour partie dégradé malgré un entretien régulier

Les 2 quartiers IRIS Val des Roses et Plaine d'Albertville totalisaient 2 968 logements en 2010, soit près de 30 % des logements de la ville.

Le quartier prioritaire est principalement composé de logements sociaux (2 copropriétés privées).

En 2010, la ville d'Albertville présente une part importante de locataires en logements sociaux, soit 28,3%. Au niveau infra-communal, la part des locataires en logements sociaux est particulièrement importante dans les IRIS « Val des Roses » et « Plaine d'Albertville » (respectivement 50,6% et 42,3%).

Part des locataires HLM et part des logements vacants

	Locataires HLM (en % de Résidences principales)	Part de logements vacants
Val des Roses	50,6 %	12,4 %
Plaine d'Albertville	42,3 %	7,9 %
Albertville	28,3 %	10,1 %
CO-RAL	N.C	8,5%

Source : Secrétariat Général du CIV

Selon les acteurs locaux, l'évolution du bâti est un préalable nécessaire aux orientations à mener sur le quartier (urbanisme des tours Sainte Thérèse et Contamines à embellir). Il conditionne l'image du quartier.

3. Des quartiers peu attractifs

Si la vacance a évolué assez fortement entre 2005 et 2010, elle ne concerne pas plus de 8 % des habitations du quartier Plaine d'Albertville en 2010. En revanche, elle est plus importante sur le Val des Roses qui compte plus de 12 % de logements vacants.

Une étude spécifique sur la vacance dans le parc de logements doit être menée par le bailleur social, appuyée, le cas échéant, par le pôle urbanisme habitat de la CoRAL, en collaboration avec les communes. Cette étude aura pour objectif de quantifier et localiser à l'échelle des communes le parc de

logements vacants (en s'appuyant notamment sur les listings de logements vacants pouvant être mobilisés par les communes auprès des services fiscaux).

La mise à jour du plan stratégique de patrimoine de Val Savoie Habitat du 10/07/2014 faisait le constat suivant concernant les quartiers Val de Roses et Plaine d'Albertville :

« Le secteur Val des Roses semble cumuler difficultés socio-économiques et manque de mixité entraînant très probablement un relatif déficit d'attractivité. Répondant à l'enjeu d'amélioration de l'image de ce secteur (afin d'éviter d'y développer un peuplement qui se ferait uniquement par défaut).

Le quartier de la Plaine d'Albertville est marqué par une forte part de logements sociaux, les enjeux tournent essentiellement autour de l'apport d'une mixité par l'offre privée afin d'améliorer le dynamisme et l'attractivité. Par ailleurs, afin d'anticiper les projets d'envergure prévus (recomposition du parc olympique, et construction du centre national du ski de haut niveau), et un développement fort de la population, la programmation doit prévoir une production élevée. »

Les logements sociaux étant principalement concentrés dans les quartiers sud (Val des Roses, La Contamine et le Champ de Mars) le diagnostic Habitat de la Ville réalisé en 2013 constatait le besoin évident d'un rééquilibrage géographique : « Les HLM d'Albertville sont principalement des logements de taille moyenne au financement PLUS. La vacance est relativement élevée sur le parc social sauf pour les grands logements (T5+) où elle est nulle. La pression sur le parc demeure globalement assez faible mais s'accompagne d'une précarisation croissante du profil des demandes : près de 80 % d'entre eux auraient des revenus inférieurs à 20 % des plafonds PLUS selon les dires des bailleurs, d'où la nécessité d'orienter la production vers des logements répondants à ces besoins spécifiques. »

4. Un climat rendu pesant du fait des incivilités et actes de délinquance sans réponses adaptées

Sur les secteurs Val des Roses/La Contamine/Sainte Thérèse, 97 personnes sont identifiées dans le cadre de procédures judiciaires diligentées au sein de l'unité de Police nationale en 2014. En comparaison avec la population de l'ensemble de l'agglomération d'Albertville, la proportion de « mis en cause » est proportionnellement plus importante.

La Police nationale observe surtout des problèmes de voisinage et de dégradations (2 à 3 plaintes pour dégradation de véhicule par jour) au sein du quartier La Contamine / Val des Roses dans un contexte d'augmentation de certains délits constatés à l'échelle de la ville (vols, violences conjugales, alcoolémie) et d'augmentation de la consultation de l'Aide aux victimes.

La situation au Champ de Mars est également très préoccupante (radicalisation).

La plupart des actes de délinquance restent sans suite malgré l'insistance des services de police à demander aux victimes de porter plainte, par crainte des représailles. Les forces de police constatent des faits bien supérieurs aux plaintes. (Ex : Sur un seul palier en 2014, la police nationale est intervenue 19 fois). 4 locataires par semaine demandent une mutation pour cause d'insécurité.

Depuis peu, la police municipale a réinvesti le quartier en vélo. La présence policière est très appréciée par la population. Toutefois, le lien social entre locataires et services publics ou bailleurs sont tendus. Le repli communautaire semble important.

Des phénomènes de radicalisation des jeunes sont aussi constatés (intégristes arrêtés en novembre dernier). Si ces phénomènes concernent une minorité de personnes, le risque d'une propagation dans le quartier est à craindre et les services de police prennent ce problème très au sérieux.

Sans disposer de données localisées, il semblerait que peu de jeunes soient suivis par les services de la PJJ.

Le SPIP de la Savoie (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) intervient dans le cadre du service public pénitentiaire. Il participe à l'exécution des décisions et sentences pénales, et s'organise de manière à lutter contre la récidive en favorisant la réinsertion des personnes sous-main de justice. Au 24 mars 2015, le SPIP de la Savoie suivait, en milieu ouvert, 30 personnes sous-main de justice domiciliées dans le quartier Val des Roses - Contamines. Ce qui représente 18 % des personnes suivies par le SPIP à Albertville (166 personnes).

Sur ces 30 personnes suivies en quartier prioritaire, 21 faisaient l'objet d'une mesure de Sursis avec Mise à l'Épreuve, ce qui représente 17,36% des suivis en SME (sur un total de 121 SME).

Le reste des personnes faisait l'objet d'un travail d'Intérêt Général (1 personne), d'un sursis-TIG (1 personne) d'un contrôle judiciaire (2 personnes), d'un Suivi Socio-Judiciaire (1 personne), d'un placement sous surveillance électronique PSE (3 personnes), d'une libération conditionnelle (1 personne).

On note une carence en matière de structures d'accueil mettant en œuvre des TIG (en dehors du Caps et de la cuisine centrale), une absence de médiateur de rue (les missions confiées à 3 personnes ne sont pas de cette nature). Une demande de financement au FIPD pour un intervenant social en commissariat a été jusqu'à présent rejetée.

Très peu de mesures alternatives aux poursuites sont constatées, sans avoir d'explication. L'ARSAVI 73 comptabilise 28 personnes du QPV dans son activité socio-judiciaire auprès des auteurs d'infraction pénale (mesures confiées) en 2014 :

- 13 personnes ont fait l'objet d'une enquête sociale (415 sur le ressort du TGI)
- 9 personnes ont fait l'objet de mesures alternatives (383 sur le ressort du TGI)
- Les 6 autres personnes relèvent d'un contrôle judiciaire, d'une injonction thérapeutique, d'une mesure de réparation ou d'un espace rencontre ordonné par le JAF.

La grande majorité des personnes relevant d'une mesure socio-éducative confiée à l'ARSAVI 73 a entre 20 et 30 ans.

C/ PILIER 2 : COHESION SOCIALE

Pour mémoire, rappel des termes de la Circulaire du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération : « Ce pilier a pour objectif prioritaire le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Il assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations. Il prévoira les mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du « choc de simplification ».

1. Une population aux revenus faibles

Revenu fiscal médian mensuel par unité de consommation (UC)

Territoire	Revenu fiscal médian mensuel par UC (en €uros)
Val des Roses	1 073 €
Plaine d'Albertville	1 062 €
Albertville	1 349 €
Unité Urbaine Albertville	1 531 €

Sources : Direction générale des Services Fiscaux - INSEE 2009 Unité urbaine

Le territoire se caractérise par une précarité importante.

En 2009, le revenu fiscal médian des foyers fiscaux résidant dans la commune s'élevait à 1 349 euros par mois : la moitié des foyers fiscaux résidant dans la commune vivait avec un revenu fiscal mensuel inférieur à 1 349 euros. Sur l'ensemble des IRIS de la commune, on note de fortes disparités ; en effet, «Val des Roses» et «Plaine d'Albertville» ont un revenu médian par UC inférieur à 1 073 euros contre «Saint-Sigismond» qui affiche un revenu médian par UC de 1 666 euros mensuel.

Sur la ville d'Albertville, quasiment la moitié des ménages fiscaux est non imposée, soit 45,5%. Cette part dépasse les 50% dans les 2 IRIS concernés et atteint 52,6% et 53,4% dans les IRIS «Val des Roses» et «Plaine d'Albertville».

Cette précarité importante se traduit par une part importante d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50 % par les prestations CAF : 29,3% au sein de l'IRIS Plaine d'Albertville et 25,9% sur le Val de Roses contre 23,7 % pour la ville d'Albertville.³

³ Sources : Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 – Iris, Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 – Commune

2. Des familles nombreuses et monoparentales en proportion importante

Part des familles monoparentales et des familles nombreuses en 2010

Territoire	La part des familles monoparentales	Part des familles nombreuses
Val des Roses	23,2 %	11,9 %
Plaine d'Albertville	19,5 %	12,8 %
Albertville	19 %	9,6 %
CoRAL	13,8 %	N.C

Sources : Secrétariat Général du CIV & Kit de données du CGET- RGP 2010

Des taux de familles monoparentales importants : si le taux de familles monoparentales apparaît relativement élevé à Albertville, il est particulièrement important sur l'IRIS Val des Roses. Il est en effet de 23,2 %, et de 19,3 % pour Plaine d'Albertville contre 13,8 % pour la CC de la région d'Albertville (CoRAL).

Les familles nombreuses représentent 9.6 % des familles sur la commune d'Albertville. Ces dernières sont proportionnellement plus importantes dans le Val des roses et la Plaine d'Albertville (11,9%, et 12,8 %).

Les professionnels exerçant sur la ville repèrent des défaillances de l'autorité parentale, notamment dans les familles monoparentales, mais pas uniquement. En matière de soutien à la parentalité, des demandes ne sont pas satisfaites par manque de places (plus de parents que de places au Lieu Accueil Enfants Parents par exemple ...) ou à cause de l'inadaptation de certains dispositifs : l'expérience des cafés des parents doit certainement être repensée pour augmenter sa fréquentation.

3. Une jeunesse importante

Répartition par âge en % en 2010

Territoire	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
Val des Roses	18,81%	20,05%	18,49%	19,31%	12,47%	10,87%
Plaine d'Albertville	18,98%	19,52%	19,07%	19,86%	15,22%	7,35%
Albertville	17,75%	18,89%	18,87%	19,02%	14,85%	10,62%
CoRAL	18,13%	16,59%	19,48%	21,12%	15,33%	9,35%

Sources : Secrétariat Général du CIV & Kit de données du CGET- RGP 2010

Le quartier prioritaire apparaît comme un territoire «jeune». En effet, les IRIS «Val des Roses» et «Plaine d'Albertville» présentent des taux de jeunes de moins de 30 ans supérieurs à ceux d'Albertville et de CoRAL. Les 15/29 ans représentent plus de 20 % au Val des Roses et 19,52 % sur la Plaine d'Albertville contre 18,8 % et 16,5 % pour la ville et l'EPCI.

4. Une population immigrée importante avec des problématiques de maîtrise linguistique

Part de la population immigrée⁴

Territoire	Part de la population immigrée	Population immigrée
Val des Roses	19,5 %	551
Plaine d'Albertville	19,4 %	644
Albertville	13,3 %	2 502
CoRAL	NC	N.C

Sources : Secrétariat Général du CIV – INSEE 2010

⁴ Cet indicateur rapporte la population immigrée à la population du territoire concerné. Selon la définition adoptée par l'INSEE, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

La population immigrée représente près de 20 % des résidents du quartier Val des Roses Contamine.

L'illettrisme constitue une problématique préoccupante des différents âges de la population : en termes d'intégration scolaire, d'une part, et d'insertion professionnelle et sociale, d'autre part.

A l'échelle du RRS, les élèves allophones représentent environ 9 % des effectifs, mais dans certaines écoles, le taux d'élèves parlant uniquement la langue d'origine à la maison peut atteindre 36%.

A ce jour, les acteurs locaux cernent assez difficilement la question ainsi que les ressources existantes ou mobilisables. Le réseau « lever l'encre » réalise des actions d'apprentissage du FLE et de lutte contre l'illettrisme. Les actions du réseau se poursuivent en 2015 : animation du réseau de partenaires et de bénévoles, accueil, orientation et suivi des personnes qui souhaitent apprendre le français, cours de français, parcours découverte.

5. Éducation/Formation : des ruptures et des difficultés scolaires précoces et nombreuses

La ville d'Albertville disposait depuis 2005 d'un Programme de Réussite Éducative (PRE) qui a été clos en juin 2011.

Actuellement, le Réseau de Réussite Scolaire (RRS) concerne 6 écoles à Albertville : l'école maternelle du Champ de Mars, l'école élémentaire Martin Sibille, les écoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur et le groupe scolaire du Val des Roses, soit 321 élèves de maternelles et 501 d'élémentaires pour l'année 2014/2015.

Le collège de recrutement est la collège de La Combe de Savoie pour le Val des Roses et le collège Pierre Grange pour le Champ de Mars

Les écoles recrutant sur le périmètre concerné sont l'école du Val des Roses et l'école Louis Pasteur anciennement dénommée Plaine d'Albertville. Elles comptent en 2014/2015 respectivement 391 et 223 élèves (maternelles et élémentaires confondues).

La CSP majoritaire des parents au sein de ces écoles est «défavorisée» (ouvriers, sans emploi, RSA, intérimaires,...). L'école élémentaire de la Plaine comptait en 2013/2014, 66 % de parents issus de la catégorie «sans emploi, RSA» (45 % sur la maternelle).

Sur l'ensemble des écoles du Réseau de Réussite Scolaire (RRS), 35 élèves en maternelle et 37 élèves en élémentaire étaient allophones en 2013/2014.

Le décrochage scolaire

Le phénomène du décrochage scolaire, c'est-à-dire l'arrêt des études avant l'obtention d'un diplôme, est un enjeu préoccupant en termes de politiques éducatives.

Dans le quartier prioritaire, les jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés représentent 11,5 % de la population de cet âge en 2010, ce qui est largement supérieur à Albertville (7,3%) et à CoRAL (4,6%), mais qui concerne finalement un faible nombre de jeunes : moins de 30.

Le collège Combe de Savoie a recensé en 2013-2014, 71 élèves sanctionnés d'inclusion (après l'avertissement) pour motifs de violence physiques, verbales ou non respect des règles, 39 élèves exclus temporaires et 3 exclusions de discipline.

Un certain nombre d'actions et de dispositifs sont mis en œuvre pour favoriser la réussite scolaire, parmi lesquels on note :

- Le Réseau de Réussite Scolaire (RRS);
- Un Pôle d'excellence (renforcement de l'offre culturelle et sportive à l'école dans un cadre transdisciplinaire), soutenu par les collectivités;
- De nombreuses actions d'aide aux devoirs, mais dont l'efficacité est à vérifier;
- L'existence d'un café des parents au sein des écoles, mais qui mobilise faiblement les parents (objet, anonymat, ...)
- Le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) du collège (classes allégées, assistants d'éducation et personnels techniques en plus);
- Le dispositif École Ouverte (EO) au collège (découverte, révisions et activités de loisirs pendant les congés scolaires);
- Des Classes à Horaires AMénagés (CHAM) anglais constituée à l'école (adaptation des enseignants du 2d degré à prévoir)
- La Plate-forme de Suivi et d'Appui au Décrochage (PSAD) régulièrement réunie (CIO, MLJ, centre socioculturel, Sauvegarde, Conseil général, éducation nationale, ...) pour les 16-25 ans.
- Une instance de réflexion, «Déclic», se réunit une fois par mois. Elle est composée de la Délégation Territoriale Vie sociale, la Sauvegarde, le Gai logis (MECS), le centre socio-culturel, la PJJ. L'objectif est de partager les analyses sur les situations repérées dans les quartiers et dans la ville. L'analyse du parcours scolaire des jeunes montre que le décrochage démarre très tôt.
- Au sein du collège plus précisément, l'enseignant Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) réalise 12 h d'intervention auprès des jeunes allophones. L'Éducation prioritaire permet au collège de bénéficier d'un emploi service civique (environ 20 h). C'est un appui, notamment lors des exclusions inférieures à un jour, permettant un travail de remédiation avec les jeunes exclus. Des heures d'accompagnement permettent aux enseignants ou à des intervenants extérieurs d'animer la pause méridienne avec des clubs (danse, chorale, théâtre, sports,...).
- Un Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASSED) composé de 2 psychologues scolaires et d'un spécialiste des apprentissages basés au Val des Roses et à Louis Pasteur existe. Le réseau est toutefois incomplet (3 professionnels au lieu de 6). En revanche, deux maîtres surnuméraires ont été affectés sur les écoles du Val des Roses et Louis Pasteur pour effectuer des tâches prioritairement liées aux élèves en difficulté.

Ainsi, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre pour lutter contre le phénomène de décrochage sur la ville (CIO, Plate-forme de suivi et d'appui décrochage PSAD).

Toutefois, se pose un problème dans la coordination, le sujet étant très vaste et les écarts présents dans la culture de travail des partenaires de terrain (secret professionnel, partage d'informations...), avec plusieurs typologies de publics :

- les - de 16 ans qui ont une obligation de scolarité : difficulté du partage d'information entre structures (sur l'absentéisme ou autres problématiques),
- les + de 16 ans qui entrent dans des circuits différents et pour lesquels le repérage et le suivi pose des difficultés .

Une association Université Populaire des Parents s'est créé récemment (UPP) et devrait s'installer à la Maison des associations.

6. Une situation socio-sanitaire défavorable, quoique mal documentée

Les indicateurs socio-sanitaires qui distinguent le quartier prioritaire (Val de Roses- La Contamine) sont ceux de :

- l'ALD (1,5 pt > ville) : les porteurs d'une affection longue durée sont exonérés de paiement de soins médicaux. En 2012 ils représentaient 16,9% sur le secteur Val des Roses, 15,3% pour la commune d'Albertville, 14,6% pour le département de la Savoie et 15,2% pour la région Rhône Alpes.
- le niveau de consultation de la médecine de ville : les habitants du secteur Val des Roses en 2012 consultaient un médecin généraliste et spécialiste plus souvent que l'ensemble des habitants d'Albertville. A noter que les habitants d'Albertville ont moins souvent recours aux soins en médecine de ville que les habitants du département de la Savoie et de la région Rhône-Alpes.
- la consommation d'antidépresseurs: en 2012 la consommation de traitements antidépresseurs est plus importante pour les habitants du quartier prioritaire. De façon générale les traitements antidépresseurs, neuroleptiques et antidiabétiques (y compris l'insuline) sont plus importants sur la ville d'Albertville que sur le département de la Savoie et la région Rhône Alpes.

Les indicateurs sanitaires (causes de mortalité, pathologies et prévention) ne sont pas connus à l'échelle du quartier prioritaire, de même que les indicateurs relatifs à l'offre de soins.

Des problématiques d'addictologie semblent exister sans avoir toutefois de données précises concernant ce sujet.

Sur la ville d'Albertville, l'ARS Rhône-Alpes recense 503,3 patients hospitalisés pour 1 000 habitants pour des pathologies liées à l'alcool contre 432,8 pour la Savoie et 398,3 pour l'ensemble de la région.

Les infirmières de secteur constatent chez les élèves scolarisés en RRS des difficultés constantes liées au non suivi médical des parents (hygiène bucco-dentaire, troubles visuels, problèmes de comportement,...). Le suivi médical des enfants à l'école reste toutefois assez méconnu.

On note l'existence d'une PASS au centre hospitalier d'Albertville facilitant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité, des problèmes psychiques ou d'addiction (problèmes les plus récurrents).

7. Culture / sport : des ressources insuffisamment utilisées

De son passé de ville olympique, Albertville a hérité d'un grand nombre d'équipements sportifs et culturels, d'ordinaire réservés à des villes de taille beaucoup plus importante. Les équipements sportifs et culturels de la ville étant « surdimensionnés », il n'y pas de besoins particuliers en la matière. D'autre part, la Maison de l'Intercommunalité, réalisée entre 2011 et 2012, accueille le Conservatoire de Musique, l'école de danse et la maison du tourisme.

Concernant la médiathèque de la ville, on recense 223 inscrits provenant des QPV (159 du Val des roses et 64 de la Contamine) sur 3 000 inscrits actifs. Une surreprésentation des filles est relevée mais sans être spécifique au quartier prioritaire.

Une bibliothèque est installée au pied des immeubles du Val des Roses. Elle est ouverte tous les mercredis après-midi, elle propose aux familles des animations autour du livre, des temps de lecture, des sorties mensuelles à la médiathèque, des expositions et des prêts de livres. Tous ses usagers (63 dont 39 enfants et 24 adultes) sont issus du quartier du Val des Roses. Il s'agit d'un public qui ne va pas forcément à la Médiathèque. On observe la même tendance majoritaire des filles par rapport aux garçons (sur 39 enfants adhérents ou de passage /en moyenne de 6 à 14 ans, 23 filles et 16 garçons).

Certaines initiatives culturelles sont développées en direction du quartier :

- Pôle Patrimoine à l'école du Val des Roses, sur 3 ans, qui touche tous les enfants du CE2 au CM2, avec des sorties, des ateliers...;
- Pôle montagne à l'école Louis Pasteur
- Des séances de cinéma en plein air se déroulent l'été au Parc du Val des Roses, avec un public familial et une bonne mixité.

Toutefois, l'accès au sport et à la culture semble limité du fait notamment :

- D'une politique tarifaire peu adaptée aux familles du quartier (coût des adhésions aux clubs sportifs, ou certains dispositifs de la ville...)
- D'une mauvaise lisibilité/communication de l'offre, notamment en direction des QPV. (affichages/supports de communication à clarifier, à regrouper, à rendre plus cohérent, à expliciter aux familles). Une médiation à mettre en place vers les jeunes, les familles d'origine étrangère...)

Les indicateurs concernant les pratiques sportives ou culturelles des habitants des QPV sont très peu nombreux aujourd'hui, tout comme les données par sexe.

8. Accès aux droits et aux services

Selon certains professionnels de la ville, les habitants des quartiers sont plutôt « reclus » au sein de leur domicile. Ils ne se tournent pas ou peu vers les services publics. Cette attitude s'expliquerait par une inquiétude ou une méconnaissance des habitants des quartiers prioritaires à l'égard de certains services d'A.R.S.A.V.I. 73 –Aide aux victimes- par exemple, consultés généralement quand la situation est très dégradée) et des associations ou institutions de proximité. Un accompagnement vers ces services apparaît nécessaire, de même que l'aide à la complétude des documents administratifs.

Un éclairage semble nécessaire sur les associations de quartiers existantes et leur taux de fréquentation pour mieux repérer leurs offres de service, valoriser leur travail et orienter les familles.

D/ PILIER 3 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Pour mémoire, rappel des termes de la Circulaire du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération : « Il a pour objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Les CV assureront la présence de pôle Emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, et développeront le soutien à entrepreneuriat. Le dispositif « des clubs jeunes ambition » sera étendu. Ce pilier mobilisera les engagements financiers de la CDC, des investissements d'avenir et l'intervention de l'EPARECA en faveur du développement de l'activité économique et commerciale ».

1. Des activités économiques et commerciales présentes mais fragiles

Densité d'entreprises à proximité du quartier

Territoire	Nb d'entreprises pour 1 000 habitants
QP Val de Roses- Contamine	+ de 50
CoRAL	73
Savoie	38
Région	45
France	70

Sources : Kit de données du CGET- SIRENE 2012

Le quartier prioritaire démontre une activité économique et commerciale supérieure (+de 50 entreprises pour 1000 hab.) à la région (45) et au département (38), exprimée en taux d'entreprises pour 1 000 habitants.⁵

Le recensement des commerces et des services publics (cf. chapitre «Contexte») montre une diversité en termes de services de première nécessité.

⁵ Source : CGET - Données d'aide au diagnostic. Kit de données complémentaires

Un inventaire précis des entreprises est actuellement en cours. ALTEX⁶ recense d'ores et déjà une soixantaine d'entreprises individuelles résidentes du quartier (à partir du fichier INSEE). La question est de savoir si ces entreprises sont pérennes. Les acteurs locaux constatent de nombreux autoentrepreneurs dans le BTP et dans les services de la propreté en station. Les entreprises se créent et sont à durée limitée (la saison d'hiver).

La CCI Savoie a récemment mis à jour l'enquête sur le commerce Albertvillois. Elle montre un très bon dynamisme du commerce de proximité du fait de sa présence près du quartier. En outre, étant un lieu de passage important à Albertville, le quartier accueille ainsi une clientèle plus large que ses seuls habitants.

La création d'entreprises (auto entrepreneurs) semble aussi trouver ses raisons dans la grande précarité de la population du quartier (recherche de revenus) et des évolutions du marché du travail (activités de sous-traitance BTP, ménage en station ...).

La question de la santé financière de ces entreprises reste à préciser en lien avec la CCI. Le croisement de la liste des entreprises du quartier et des bénéficiaires du RSA serait utile pour identifier les problèmes de pérennisation (en cours).

Concernant la création d'entreprises, il existe une offre de service conséquente (séances d'information et dispositifs de formation – 5 jours de formation obligatoires) et des partenariats dans le cadre de CREAFILE : 17 membres, 3 portes d'entrées sur le territoire avec ALTEX, les chambres consulaires et Pôle Emploi.⁷

Ces services sont basés à l'Espace Économie Emploi Formation d'Albertville, qui n'est pas éloigné du QP. A noter aussi l'existence d'une permanence de la MIFE tous les mercredis dans sa mission d'émergence d'idées. Renfort Cadres est un prestataire retenu par le Conseil général pour accompagner les autoentrepreneurs bénéficiaires du RSA au niveau départemental.

Toutefois, les créateurs d'entreprise dans le quartier n'ont pas recours et ne bénéficient pas d'un accompagnement par les services existants (ALTEX et chambres consulaires). La création d'activités est freinée par les obstacles financiers, le défaut de compétences (y compris linguistiques) et la « distance » vis-à-vis des services publics.

Il serait utile de soutenir l'émergence d'idées et de projets par un accompagnement en amont de la création d'entreprise. Les services existent mais sont sans doute, pour certains, mal identifiés par le public et par conséquent sous-utilisés.

⁶ Agence de développement économique sur l'arrondissement d'Albertville, partenaire des entreprises et des collectivités, Albertville Tarentaise Expansion (ALTEX) est une structure financée par les communes et leurs groupements, le Conseil Général de la Savoie, la région Rhône Alpes et les entreprises. Elle a pour mission de favoriser et d'accompagner les projets de développement économique de l'arrondissement, d'aider au quotidien les entreprises, mais aussi d'être à leur écoute afin de cerner au mieux leurs problématiques et leurs attentes, cela en synergie avec l'ensemble de ses partenaires que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Agence Économique de la Savoie...

⁷ Créafil Rhône-Alpes est né en 2006 de l'initiative des organismes régionaux d'appui à la création d'entreprise pour mieux accompagner les créateurs d'entreprise dans leur parcours. Depuis 2009, cette démarche régionale essaime sur les territoires de Rhône-Alpes en deux temps :

- Un diagnostic est réalisé sur le territoire avec les professionnels de la création d'entreprise et les collectivités locales. Il permet d'identifier ses forces et faiblesses en matière d'accompagnement de la création d'entreprise.

- Un plan d'action est défini à la suite du diagnostic pour structurer le réseau Créafil Rhône-Alpes.

2. Un taux d'activité faible

Taux d'activité des 15-64 ans par genre

Territoire	Taux d'activité 15-64 ans / Homme	Taux d'activité 15-64 ans / Femme	Taux d'activité 15-64 ans / Total
Val des Roses	76,2	61,2	68,5
Plaine d'Albertville	73,7	63,3	68,3
Albertville	77,9	66,5	72,1
CoRAL	78,3	68,4	nc

Sources : INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE UU 2010 – Unités urbaines

Le taux d'activité des 15-64 ans sont parmi les plus faibles dans les IRIS « Val des Roses » et « Plaine d'Albertville » (respectivement 68,5% et 68,3%) contre 72,1% pour la ville.

A Albertville, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans atteint 66,5%. Ce taux est plus faible sur le quartier prioritaire : 61,2% pour l'Iris de Val de Roses et 63,3% sur la Plaine d'Albertville.

La population sans activité et les personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle emploi : jeunes, femmes, personnes qui n'ont pas travaillé depuis de nombreuses années... nécessitent une attention.

3. Un taux de chômage important mais similaire à la ville

Indice de chômage cat A, B et C

Territoire	Indice de chômage catégorie A, B, C - Homme	Indice de chômage catégorie A, B, C - Femme	Indice de chômage catégorie A, B, C Total
Val des Roses	20,3	20,1	20,2
Plaine d'Albertville	26,5	25,7	26,1
Albertville	16,6	18,3	17,4
CoRAL	nc	nc	nc

Sources : DEFM 2011, INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE 2010 – Unités urbaines

En 2010, 17,4 % des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant dans la commune étaient au chômage. Concernant le QP, les taux sont de 20,2 % pour l'IRIS Val des Roses et de 26,1 % pour Plaine d'Albertville. Dans le quartier prioritaire, l'écart entre les hommes et les femmes est moins important que sur la ville.

Toutefois, l'emploi à temps partiel est une caractéristique des femmes résidant dans le quartier prioritaire. En 2010, la part des salariés occupant un emploi à temps partiel était de 21,6 % dans la commune, (7,9 % chez hommes et 36,6 % chez les femmes). Le temps partiel est particulièrement développé chez les femmes du QP : 43,4% pour l'IRIS Val de Roses et 42,7% pour la Plaine d'Albertville.

A l'échelle de l'arrondissement d'Albertville, le taux de chômage était de 7,9 % au 1er trimestre 2014. Il est supérieur à la moyenne du département de la Savoie.

Données de Pôle Emploi concernant les demandeurs d'emploi de cat A en novembre 2014

	Quartier prioritaire	Albertville	Arrondissement
Nombre de demandeurs d'emploi (DE)	282	1221	
- 25 ans	16.9 %	17 %	13 %
+ 50 ans	23.4 %	22 %	22 %
Femme	52.1 %	49.2 %	55 %
Homme	47,9 %	50,8 %	45 %
DELD 1 an	25.9 %	26 %	8 %
DELD 2 ans	8.5 %	10 %	2 %
Bac + ¾	10.1 %	8 %	11 %
Bac	17.5 %	19 %	28 %
BEP/CAP	38.6 %	43 %	33 %
Manœuvre	3.7 %	3 %	1 %
Ouvrier qualifié	23.3 %	22 %	8 %
Employé qualifié	40.2 %	41 %	66 %
Cadre	Inf 6 unités	3 %	2 %

Source : Pôle Emploi. DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

La ville d'Albertville enregistre en novembre 2014, 1 221 demandeurs d'emploi de catégorie A. La part des hommes et des femmes est quasiment la même (49,2 % de femmes). Les jeunes représentent 17 % des demandeurs d'emploi et les plus de 50 ans, 22 %.

A la même date, le quartier Val des Roses – La Contamine recense 282 demandeurs d'emploi de catégorie A. Les statistiques concernant le quartier prioritaire sont relativement identiques à celles de la ville : 16,9 % DEFM cat A de moins de 25 ans, 23,4 % de plus de 50 ans. Le quartier compte néanmoins

un peu plus de chômeuses (52,1 % contre 49,2 % sur la ville) ainsi que des très diplômés (10,1 % de bac + dans le QP contre 8 % sur la ville).

On observe un taux élevé de chômeurs de plus d'un an aussi bien dans la ville (26 %) que dans le quartier prioritaire (25,9 %). Les demandeurs d'emploi de plus de deux ans sont, en revanche, proportionnellement moins nombreux sur le quartier prioritaire que sur la ville (8,5 % pour 10 % sur Albertville).

4. De nombreux freins à l'emploi

Part de non diplômés et des hauts niveaux de formation⁸

Territoire	Part des non-diplômés (sans diplôme)		Part des hauts niveaux de formation (Bac plus 2 et +)	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Val des Roses	35,3 %	31,3 %	3,7%	4,2%
Plaine d'Albertville	28,4 %	30,2 %	6,6%	6,4%
Albertville	22,7 %	22,3 %	10,1%	8,2%
CO-RAL	18,2%	18,6%	8,6%	7,7%

Sources : Secrétariat Général du CIV & Kit de données du CGET- NSEE 2010 – Iris, INSEE 2010

En 2010, 22,7 % des hommes et 22,3 % des femmes résidant à Albertville, âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés, étaient sans diplôme.

Des différences assez importantes sont constatées entre la ville et le QP. L'IRIS « Val des Roses » présente des taux de non diplômés supérieurs à 30 % et s'élevant à 35 % pour les hommes. Les taux de non diplômés de la « Plaine d'Albertville » se situent autour de 30 %.

Plusieurs constats sur les freins à l'emploi sont soulignés par les acteurs et professionnels. Des freins culturels pour l'accès à l'emploi, notamment pour les femmes y compris des femmes qualifiées, un défaut de mobilité, notamment des jeunes scolaires et des jeunes adultes dans leurs parcours d'accès à l'emploi (pas de permis de conduire).

La grande précarité de la population du quartier apparaît comme un réel obstacle à l'emploi. Mais ce constat demanderait à être étayé par des données plus précises et localisées. De nombreuses aides financières sont demandées auprès des services sociaux du Conseil Départemental (3 Centres Permanents d'Accès aux Services Sociaux). Cette précarité s'illustre par une très faible mobilité

⁸ Ces indicateurs rapportent :

- la population de 15 ans et plus non scolarisée et sans diplôme à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée.
- la population de 15 ans ou plus non scolarisée et disposant d'un niveau d'étude de Bac+2 et plus, à l'ensemble de la population de 15 ans et plus non scolarisée,

géographique de la population en dehors du quartier, la recherche de revenus complémentaires (ménage en station le samedi par exemple), une parentalité défaillante qui influence sur les compétences attendues en emploi (savoir être).

Activité de la Mission Locale Jeunes

La Mission Locale Jeunes Tarentaise a suivi 36 jeunes issus du quartier en politique de la ville depuis mars 2014. Les jeunes femmes représentent 61 % des jeunes suivis par la MLJ. Les mineurs représentent 14 % des jeunes suivis. La MLJ reconnaît avoir des difficultés de repérage concernant ces jeunes mineurs. Elle souhaite également développer le partenariat avec les éducateurs de terrain.

Répartition par genre et âge des jeunes suivis par la MLJ depuis mars 2014

Tranche d'âge	Homme	Femme	TOTAL	TOTAL en %
16-17	1	4	5	14%
18-21	4	5	9	25%
22-25	7	13	20	56%
26 et plus	2		2	6%
TOTAL	14	22	36	100%

Source : MLJ- Jeunes vus depuis mars 2014- Mars 2015

Le public suivi par la MLJ apparaît relativement diversifié en termes de niveau de formation :

Niveau V : sorties après un CAP ou un BEP ou sortis après une seconde ou une première d'un 2nd cycle général et technologique (niveau 5)

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

Les jeunes sortis de niveau V représentent 1/3 des jeunes suivis par la MLJ. C'est une part équivalente aux jeunes diplômés de niveau 4 et plus, qui représentent aussi 1/3 des jeunes suivis. Il s'agit surtout d'un public féminin (10 femmes pour 2 hommes).

Les jeunes de niveaux VI et V bis représentent également un tiers des jeunes du QPV suivis par la MLJ. Ces jeunes sans aucune qualification du QPV sont proportionnellement plus nombreux que ceux de la ville d'Albertville suivis par la MLJ (soit 24 % de jeunes Albertvillois. de niveau VI et V bis).

Répartition des jeunes suivis par la MLJ selon le niveau de formation

Niveau de formation	Homme	Femme	TOTAL	TOTAL en %
IV et plus	2	10	12	33%
V	7	5	12	33%
V bis	4	5	9	25%
VI	1	2	3	8%
TOTAL	14	22	36	100%

Source : Mission Locale Jeunes vus depuis mars 2014 - Mars 2015

Depuis mars 2014, la MLJ a intégré 12 jeunes dans des programmes ou dispositifs :

- Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) : 2 jeunes
- Suivi délégué/ PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi : 8 jeunes
- Garantie jeunes : 2 jeunes

IV. PROGRAMME D'ACTIONS ET MISE EN OEUVRE

A/ OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PLAN D'ACTIONS

Les objectifs opérationnels sont chiffrés. Les signataires s'engagent à les atteindre à échéance du contrat, ils sont déclinés annuellement.
Les actions à conduire et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville sont définies annuellement.
C'est le plan d'action.

1. Pilier habitat et cadre de vie : un cadre de vie restauré

Objectif Stratégique 1: Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
Le parc social est majoritaire, vieillissant et pour partie dégradé, malgré un entretien régulier. Un manque de mixité entraîne un déficit d'attractivité et le climat du quartier est rendu pesant du fait des incivilités et actes de délinquance sans ressources adaptées.	1.1.1. Rénover le bâti afin de favoriser la mixité sociale	1.1.1.1. (pilote : VSH) mise en œuvre d'un projet de rénovation en complément du PLH qui intervient déjà sur le C.d.Mars - des tours Ste Thérèse et des abords - La Contamine (sécurité et usage des espaces/désenclavement) 1.1.1.2. (pilote : Arlysère) mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du parc privé du quartier vécu (insalubrité et rénovation énergétique) en lien avec le PLH
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les opérations de rénovation, de réhabilitation et de désenclavement sont réalisés dans la durée du contrat		
	1.1.2. Valoriser les espaces publics	1.1.2.1. (pilote : services techniques ville) aménagement d'espaces de rencontres de proximité au Val des Roses (parentalité/espaces de jeunes/d'insertion) et valorisation de ces espaces de proximité (jeux pour enfants...) 1.1.2.2. (pilote : service scolaire ville – copilotage service des salles ville) rénovation des équipements de proximité (salle et école élémentaire du Val des Roses...)

<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les opérations de rénovation et d'aménagement sont réalisées dans la durée du contrat		
	1.1.3. Implanter des nouveaux services de proximité	1.1.3.1. (pilote : direction générale ville – copilotage CCAS et service sport-jeunesse ville) réalisation d'un ensemble comprenant une maison de santé, un centre de loisirs, une structure petite enfance pour améliorer la qualité du service local, l'attractivité du territoire et la mixité d'usage au sein du quartier. 1.1.3.2. : (pilote : direction générale ville) : réalisation d'un complexe sportif de proximité en lien avec le CNSHN.
<u>Impact intermédiaire attendu</u> : Le projet est réalisé dans la durée du contrat		
Un environnement agréable avec une densité de population limitée, la proximité du centre-ville mais des quartiers relativement enclavés avec des difficultés d'accessibilité et de visibilité qui engendrent de l'insécurité.	1.1.4. Améliorer la circulation et les déplacements	1.1.4.1. (pilote : V.S.H.) établissement de cheminements perpendiculaires (routes et cheminements doux) permettant « d'ouvrir » le quartier La Contamine (référence au PLU)
<u>Impact intermédiaire attendu</u> : Les opérations d'aménagement sont réalisées dans la durée du contrat		

Objectif Stratégique 2 : Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	1.2.1. Associer les habitants à l'entretien du cadre de vie	1.2.1.1. (pilote : service politique de la ville) mise en place d'un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (propreté urbaine de type brigade verte...) 1.2.1.2. (pilote : service politique de la ville) accompagnement de la participation des habitants notamment au travers du conseil citoyen (force de proposition et de diffusion, suivi des objectifs, évaluation des actions...)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Des habitants s'impliquent effectivement		

dans la réflexion sur le cadre de vie et la résolution des problèmes constatés		
	1.2.2. Développer les espaces d'échanges et de convivialité	• 1.2.2.1 (pilote : CCAS – copilotage service culture ville) multiplication des festivités (parc du Val des Roses) pour rencontres intergénérationnelles et interculturelles • 1.2.2.2. (pilote : service scolaire -périscolaire ville) implication plus importante des parents dans les projets des écoles et périscolaires – écoles à ouvrir aux habitants du quartier • 1.2.2.3. (pilote service vie associative) renforcement de la participation des bénévoles à la vie associative et citoyenne
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Le nombre d'habitants participant ou s'impliquant dans des événements de quartier ou de la vie de l'école augmente sensiblement		

Objectif Stratégique 3 : Lutter contre les incivilités et l'insécurité

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	1.3.1. Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la récidive	• 1.3.1.1. (pilote : police municipale) consolidation de la dynamique de partenariat des acteurs du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) • 1.3.1.2. (pilote : CSC) recrutement d'adultes relais : médiation et accompagnement • 1.3.1.3. en lien avec 3.9.2.1 (1 fiche action) (pilote : MLJ) renforcement en volume de l'offre de chantiers éducatifs • 1.3.1.4. (pilote : SPIP) renforcement du nombre de postes d'accueil en TIG dans les associations et administrations locales • 1.3.1.5. (pilote : police municipale) mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire (possibilité offerte par la loi de 2007) • 1.3.1.6. (pilote : CSC) étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : La coopération entre les acteurs de la		

prévention est intensifiée et les réponses apportées se diversifient		
	1.3.2. Conforter les dispositifs d'aide aux victimes	• 1.3.2.1. (pilottage : MDDFE) amélioration du partenariat de prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales – (chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, La Sasson, SOS femmes victimes de violences, ARSAVI, le Parquet...) • 1.3.2.2. (pilottage : MDDFE) mise en place d'un hébergement d'urgence à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales en complément du dispositif existant géré par la Sasson + prise en charge adaptée et coordonnée (réactiver le dispositif d'accueil en chambre d'urgence avec les acteurs concernés, téléphone grand danger...) • 1.3.2.3. (pilottage : ARSAVI) recrutement d'un intervenant social au sein du commissariat
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : La mise en réseau des acteurs de l'aide aux victimes est effective et les réponses apportées se renforcent		
	1.3.3. Lutter contre l'insécurité réelle et ressentie	• 1.3.3.1. (pilottage : police municipale) renforcement du nombre de patrouilles de la police municipale sur les quartiers en moyens pédestres ou vélo • 1.3.3.2. (pilottage services techniques ville) développement du dispositif de vidéoprotection – parc du Val des Roses et points de passages stratégiques • 1.3.3.3. (pilottage : services techniques ville – copilotage police municipale) prévention situationnelle : limitation et contrôle des accès au parc du Val des Roses
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : La présence des forces de l'ordre est sensiblement renforcée, les espaces sensibles font effectivement l'objet d'une attention ou d'un traitement spécifique.		

2. Pilier cohésion sociale : une cohésion sociale renforcée

Objectif Stratégique 4 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la République

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	2.4.1. Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de langue française	2.4.1.1. (pilote : CoRAL) réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière d'apprentissage et de la maîtrise de langue française devant notamment prendre en compte : - le soutien au développement des actions Français Langue Étrangère (FLE) (plus précisément : financer et ouvrir des places ? pour quels publics visés prioritairement ? Y a-t-il également des besoins en matière d'alphabétisation ou illettrisme ? - continuité du réseau lever l'encre
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les besoins de l'offre de service en matière linguistique sont mieux identifiés		
	2.4.2. Prévenir les risques de radicalisation	2.4.2.1. (pilote : ARSAVI) déclinaison locale du dispositif de prévention départemental : - repérage : faire connaître le numéro vert, sensibiliser les acteurs locaux... - accompagnement - soutien des familles par un accompagnement psychologique proposé aux parents et aux jeunes - traitement des situations identifiées par les acteurs des collectifs territorialisés par une réponse partagée à partir de l'existant ou par des actions à innover - identification d'un référent pour chaque situation afin d'assurer l'efficacité des éléments de réponse fournis et de conserver une approche globale des situations pour éviter la stigmatisation des publics concernés
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les acteurs et les habitants sont davantage sensibilisés aux risques. Les situations problématiques sont repérées et traitées collectivement		

	2.4.3. Faire vivre les valeurs de la République	• 2.4.3.1. (pilotage : CSC) soutien aux instances d'implication des jeunes dans la vie citoyenne (conseil municipal jeunes, conseil général jeunes, commission jeunes...) • 2.4.3.2. (pilotage : direction générale ville) mise en place de récompenses honorifiques sous la forme de « médailles citoyennes » pour valoriser les actes citoyens • 2.4.3.3. (pilotage : CSC) institution de temps de rencontres, d'échanges et de dialogue sur des sujets de cohésion nationale (égalité, citoyenneté, fraternité, lutte contre les discriminations, ...). Ces échanges pourront déboucher le cas échéant sur des actions d'intérêt commun. • 2.4.3.4. (pilotage : éducation nationale - RRS) Aider les élèves à mieux comprendre et adhérer aux valeurs de la République par la participation à des projets adaptés à leur âge
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Des actions et des espaces d'échanges, visant à promouvoir les valeurs républicaines, sont proposés aux jeunes et aux adultes		

Objectif Stratégique 5 : Améliorer l'accès aux services de la cité

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	2.5.1. Améliorer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs en veillant à proposer un accès égalitaire des filles et des garçons	• 2.5.1.1. (pilotage : service culture ville) mobilisation des acteurs culturels et sociaux pour favoriser l'accès à l'offre et la pratique culturelle (médiation adaptée, mise en réseau. Ex : Albertville Jazz Festival...) - nécessité de la communication • 2.5.1.2. (pilotage : service culture ville) proposition de temps forts culturels en proximité (événements, animations, temps de rencontre et d'échange...) impliquant les habitants, avec une attention particulière portée aux jeunes (temps scolaire, péri et extra-scolaire) et aux familles • 2.5.1.3. (pilotage : service culture ville) adaptation des horaires de l'offre culturelle, sportive et de loisirs de proximité (événements, animations, équipements...) • 2.5.1.4. (pilotage : service sport-jeunesse ville) Proposition de temps d'échanges entre le CNSHN et les jeunes du quartier • 2.5.1.5. (pilotage : service sport-jeunesse ville) soutien des associations en faveur des jeunes du quartier (par le recrutement d'éducateurs de foot...) ou des leviers financiers

		(subventions retenant des critères prioritaires du Contrat de Ville) • 2.5.1.6. (pilotage : service sport-jeunesse ville – copilotage service culture ville) développement des pratiques culturelles ou sportives en accès libre avec passerelle vers les associations (aires de street work out...) • 2.5.1.7. (pilotage Direction Régionale de l'Action Culturelle – DRAC) : développement du contact avec le patrimoine, les œuvres et les artistes
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les possibilités d'accès aux activités et événements culturels et sportifs se diversifient et s'intensifient		
	2.5.2. Améliorer l'accès aux droits	• 2.5.2.1. (pilotage : délégation territoriale vie sociale Albertville) amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des publics en renforçant les services existants ou par la mise en place d'un service dédié à l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives • 2.5.2.2. (pilotage : délégation territoriale vie sociale Albertville) organisation de rencontres thématiques sur les questions d'accès aux droits et la présentation des dispositifs en complément des permanences spécifiques (Maison de la Justice et du Droit, Mission Locale Jeunes...) • 2.5.2.3. (pilotage : délégation territoriale vie sociale Albertville) accompagnement au logement pour les plus précaires (en lien avec objectif PLH et du PDALPD) : des porteurs et des solutions à trouver
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les publics bénéficient d'une information plus riche sur leurs droits et, si nécessaire, d'un accompagnement adapté.		
	2.5.3. Améliorer l'accès aux soins	• 2.5.3.1. (pilotage direction générale ville) Création d'une maison de santé (en lien avec le pilier cadre de vie – fiche action 1.1.3.1.) • 2.5.3.2. (pilotage : ARS) réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé dans la perspective d'un Contrat Local de Santé devant notamment prendre en compte : ○ le renforcement des actions de communication sur les permanences de vaccination ○ le renforcement de la prévention des addictions ○ la re-dynamisation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Impacts intermédiaires attendus : La connaissance des besoins en matière de santé est améliorée. Des actions spécifiques en réponse à ces besoins sont mises en œuvre.

Objectif Stratégique 6 : accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	2.6.1. Amplifier les actions concourant au soutien à la parentalité	2.6.1.1. (pilotage : CCAS) développement d'offres de places petite enfance (en lien avec le pilier développement économique et emploi) 2.6.1.2. (pilotage : CSC) développement de place en Lieux Accueil Enfants Parents (soutien à la parentalité pour jeunes parents) 2.6.1.3. (pilotage : Éducation nationale : RRS et collège : M-A. Leroux) renforcement des actions et de la coordination locale du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) en veillant également à l'implication des pères.
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les familles bénéficient de mode de garde plus étendus. Les possibilités de soutien à leur rôle éducatifs sont diversifiés.		
	2.6.2. Appuyer les dispositifs éducatifs	2.6.2.1. (pilotage : MLJ) promotion des dispositifs en faveur de l'écoute et de la médiation à destination des jeunes et de leurs familles (Point Écoute Jeune, accueil jeunes du CSC, Point Information jeunesse...) 2.6.2.2. (pilotage : service sport-jeunesse ville) soutien et appui des dispositifs en faveur de la jeunesse en lien avec le CEJ et le CCJ par une communication améliorée (accueil jeunes, actizap...)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : La communication sur les services proposés aux jeunes est améliorée		
	2.6.3. Favoriser l'accrochage, prévenir le décrochage	2.6.3.1. (pilotage : Éducation nationale – RRS et collège : M-A Leroux) garantir l'accrochage aux apprentissages, prévenir le décrochage et, le cas échéant, l'accompagner pour y remédier. La complémentarité et l'efficacité des actions devra être analysée devant notamment prendre en compte les caractéristiques suivantes :

		○ le renforcement de la coordination et la complémentarité des acteurs du groupe Déclic ○ l'animation de la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) en lien avec Déclic – convention EN/Police/mairie ○ la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ayant comme priorité le développement des actions d'aide aux devoirs impliquant les parents ○ la mise en place d'un Programme de Réussite Éducative (PRE) ○ la mise en place d'un accompagnement des exclusions scolaires
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : La coordination des acteurs éducatifs, scolaires et extra-scolaire est renforcée. Les enfants en difficulté font l'objet d'un repérage et d'un accompagnement effectif. Les modes de réponse à ces difficultés se diversifient.		
	2.6.4. Lutter contre la fracture numérique	● 2.6.4.1. (pilote : Éducation nationale – RRS et collège : M-A Leroux - copilotage Service scolaire ville) équipement des classes élémentaires avec des outils numériques adaptés (tablettes, logiciels pédagogiques...) et adaptation de l'accès internet (wifi) ● 2.6.4.2. (pilote : CSC) redéploiement de l'espace multimédia du centre socio-culturel dans le quartier prioritaire et pour tous
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les outils numériques et l'accès à Internet est effectif pour les élèves (écoles élémentaires) et la population (Centre socioculturel)		

3. Pilier développement économique et emploi : des habitants économiquement actifs

Objectif Stratégique 7 : Assurer la viabilité du commerce de proximité

<i>Constats</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Plan d'action 2014-2020</i>
	3.7.1. Mieux connaître la situation économique et financière des commerces existants	3.7.1.1. (pilotage : UT Savoie DIRECCTE – copilotage CCI et CDC) Conduite d'une étude sur la santé financière des commerces (appui de la CDC)
	3.7.2. Explorer le potentiel de développement de l'offre commerciale (commerces et marché)	3.7.2.1. (pilotage : CCI Savoie) Conduite d'une analyse des zones de chalandises sur le quartier en lien avec les besoins exprimés par les habitants (particulièrement le marché du Val des Roses) 3.7.2.2. (pilotage ALTEX) Identification, rénovation et requalification du bâti à destination des entreprises et des commerces de proximité
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les partenaires disposent d'une meilleure connaissance de la situation et du potentiel du commerce de proximité		

Objectif Stratégique 8 : Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs

<i>Constats</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Plan d'action 2014-2020</i>
	3.8.1. Améliorer la connaissance des entreprises immatriculées du quartier	3.8.1.1. (pilotage : ALTEX – copilotage CCI et CMA) action de croisements statistiques de fichiers (quel secteur cible, situation administrative...)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les partenaires disposent d'un outil d'observation des entreprises du quartier		
	3.8.2. Renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprise	3.8.2.1. (pilotage : ALTEX – copilotage MDDFE et CCI - CMA et acteurs CREAFILE) amélioration de la coordination des acteurs et de la complémentarité des dispositifs (de type Créafil ...) en vue d'une meilleure accession des porteurs de projets aux services existants

		3.8.2.2. (pilote : CDC – copilotage MDDFE) mise en place d'un service de base de création d'activités (SDB) (essaimage de l'action cité lab, couveuse d'entreprises, sensibilisation à l'impression 3D de type « fab lab 73 » ...) Action articulée avec la MDDFE pour l'organisation d'actions visant à développer entrepreneuriat des femmes en lien avec le PARE (plan d'action régional pour entrepreneuriat des femmes)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les habitants entrepreneurs bénéficient d'une offre d'accompagnement aux différentes étapes de leur projet.		

Objectif Stratégique 9 : Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail

Constats	Objectifs opérationnels	Plan d'action 2014-2020
	3.9.1. Renforcer la participation des femmes et des jeunes au marché du travail	3.9.1.1. (pilote : MLJ – copilotage prévention spécialisée) renforcement des actions de repérage et d'accompagnement des jeunes en âge de travailler non inscrits à Pôle Emploi, pour créer ou renforcer le contact avec les jeunes désœuvrés 3.9.1.2. (pilote : délégation territoriale à la vie sociale – copilotage CBE) mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des femmes en âge de travailler à PE (essaimage de l'action conduite en Tarentaise et interventions en milieu scolaire en lien avec l'ADDCAES) 3.9.1.3. (pilote MDDFE) : Renforcement des interventions en milieu scolaire en lien avec l'ADDCAES visant à réduire les inégalités femmes-hommes 3.9.1.4. (pilote : CCAS) développement des modes de garde en horaires et fréquences atypiques en lien avec la création de la maison de l'enfance et de la santé)
<u>Impacts intermédiaires attendus</u> : Les femmes et les jeunes éloignés de l'emploi sont mieux repérés et accompagnés		
	3.9.2. Enrichir et diversifier les outils visant le développement de l'employabilité des femmes et des	3.9.2.1. (pilote MLJ) Augmentation du nombre de places en chantiers jeunes (fiche action 1.3.1.3. en lien avec le pilier cadre de vie) 3.9.2.2. (pilote : UT Savoie DIRECCTE – copilotage CBE) augmentation des clauses

	jeunes notamment	sociales dans les marchés publics • 3.9.2.3. (pilote : CAPS) soutien de l'activité des entreprises d'insertion (encourager le développement d'une friperie par le CAPS) • 3.9.2.4. (pilote : UT Savoie DIRECCTE – copilote Pôle Emploi et MLJ) soutien à la prescription des contrats aidés par l'État en lien avec les collectivités • 3.9.2.5. (pilote : MLJ – copilote Pôle Emploi) orientation des jeunes à des manifestations d'intérêt pouvant faciliter leur employabilité (forum de la saisonnalité...) • 3.9.2.6. (pilote : MLJ) mise en place de « chantiers permis de conduire » - permis financés par la collectivité en échange de services citoyens • 3.9.2.7 (pilote : Tri Vallée) expérimentation de tous types d'actions visant à favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi dans le domaine environnemental (économie circulaire, transition énergétique...)
Impacts intermédiaires attendus: Les différents outils et mesures en faveur de l'emploi bénéficient effectivement aux femmes et aux jeunes éloignés de l'emploi.		
	3.9.3. Lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi des jeunes diplômés	• 3.9.3.1. (pilote Pôle Emploi – copilote UT Savoie DIRECCTE) Objectiver les différences de traitement entre les demandeurs d'emploi pour répondre par des actions adaptées (emploi des jeunes diplômés)

B/ LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Des conventions d'application du Contrat de Ville sont obligatoirement annexées au contrat. Sont concernées :

1. La convention de renouvellement urbain

Des crédits sont sollicités auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour contribuer à l'équilibre financier de certaines actions inscrites au Contrat de Ville. A cet effet, il est proposé dans l'hypothèse d'une issue favorable à la demande, de s'engager dans un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain co-financé par l'ANRU annexé à ce présent document. Le cas échéant, une convention précisant les niveaux d'engagements réciproques et les conditions du partenariat sera établie et fera l'objet d'un avenant au présent Contrat. Protocole en annexe.

2. La charte d'engagement réciproque entre l'État, la Ville, la CoRAL et les bailleurs sociaux

Cette charte doit définir des engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).

Elle sera annexée après adoption par les acteurs concernés par avenant au Contrat.

3. La convention intercommunale (art 8 loi du 21 février 2014) d'attribution de logements sociaux

Dès lors que le contrat de ville est élaboré sur des territoires comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, le représentant de l'État dans le département, les communes signataires et l'établissement public de coopération intercommunale, lorsqu'il est compétent en matière d'habitat, concluent avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :

1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;

2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;

3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Cette convention, annexée au contrat de ville, est conclue après consultation des associations de locataires affiliées à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation, des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Cette charte d'engagement découle des nouvelles formules de coopération intercommunale en matière de demande de logement social. Effectivement l'article 8 de la loi Lamy et l'article 97 de la loi ALUR prévoient la création d'une conférence intercommunale du logement (instance obligatoire dans les

EPCI ayant, comme la CoRAL, un PLH adopté et la charge d'un quartier inscrit en politique de la ville). Si cette mesure est d'application immédiate, la mise en œuvre n'est pas encore effective.

Dès lors que cette charte sera établie et adoptée par les acteurs concernés, elle fera l'objet d'un avenant au présent Contrat.

Les loi ALUR et Lamy prévoient également un plan partenarial de gestion de la demande de logement social (décret du 12 mai 2015). Le délai de mise en œuvre est fixé à la fin de l'année 2015. L'élaboration de ce plan est d'ailleurs prévue au PLH.

4. Le pacte financier et fiscal de solidarité en faveur de la solidarité intercommunale

Article L5216-1 modifié par LOI n°2014-173 du 21 février 2014 - art. 11

Lorsque la communauté d'agglomération comprend un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce projet commun intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté d'agglomération en matière de politique de la ville et de renforcement des solidarités entre ses communes membres. Il détermine les modalités selon lesquelles les compétences de la communauté d'agglomération concourent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale.

Albertville est territoire entrant dans la politique de la ville. A ce titre, la collectivité a du rapidement s'adapter en structurant les services nécessaires à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du Contrat en même temps qu'avancer sur l'écriture du projet pour respecter les délais. Parallèlement, la compétence optionnelle "politique de la ville" ne figure pas, à ce jour, dans le champ des compétences statutaires de la Communauté de Communes.

Ainsi, dans notre cas, le pacte financier et fiscal de solidarité n'a pas lieu d'être, renforcé par le fait que la ville pilote le Contrat de Ville en lieu et place d'une Communauté d'Agglomération comme il est d'usage dans la plupart des cas.

Pour autant, une entente forte existe entre la ville et son intercommunalité, permettant une mutualisation des ressources fiscales, une gestion optimisée des compétences et des équipements et une mutualisation des services.

C/ LES ANNEXES FINANCIERES

Les annexes financières se limitent à ce stade à un engagement formel des signataires à mobiliser leurs crédits et moyens d'intervention au profit des orientations stratégiques et opérationnelles du Contrat. A cet effet, les partenaires décrivent dans cette partie de manière littérale leurs engagements.

Alors que la programmation des objectifs s'étale sur toute la durée du Contrat de Ville, les actions sont déclinées annuellement au travers des annexes financières. Pour chacune des actions, un budget est constitué pour lequel les financeurs pourront être sollicités selon le rythme des appels à projets propres à chaque partenaire.

1. L'engagement des partenaires

Plusieurs partenaires soutiennent des actions dont le bénéfice paraît prioritaire pour les quartiers visés au contrat avec des crédits de droit commun ou spécifiques. Ces moyens financiers peuvent être complétés par des moyens matériels ou humains. En ce sens, se trouvent à la suite les engagements des partenaires du Contrat.

- **L'ETAT**

L'État apporte son soutien à la mobilisation institutionnelle et associative en faveur des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville engagée par la ville d'Albertville et la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, en application des dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le décret du 30 décembre 2014.

A cet effet, les services de l'État s'engagent à mobiliser prioritairement au profit des habitants du quartier Val des Roses – La Contamine à Albertville les moyens dits de « droit commun » affectés à la mise en œuvre des politiques et programmes d'actions dont ils ont la charge en matière :

- d'enseignement scolaire et en particulier de scolarisation précoce, de prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire et d'accompagnement social des élèves,
- d'accès, de retour à l'emploi et de promotion des formes d'emplois aidé (alternance, apprentissage, parrainage),
- d'aide à la création d'activité économique,
- d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat,
- d'accès et de maintien dans le logement,
- d'intégration et d'accès à la nationalité française,
- d'égalité entre les femmes et les hommes,
- de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative,
- de soutien aux initiatives des jeunes (service civique),
- d'accès aux arts et à la culture,
- d'actions en faveur des familles vulnérables,
- de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes vulnérables,
- d'accès à la pratique sportive et de développement du sport,
- de prévention de la délinquance, violences faites aux femmes, aide aux victimes et de tranquillité publique,
- de promotion de la santé, de prévention sanitaire et d'accès aux soins.

Les services de l'État s'engagent également à mobiliser, lorsque c'est nécessaire, des crédits dits « spécifiques » de la politique de la ville afin de permettre ou de favoriser la mise en œuvre d'actions supplémentaires, au profit des habitants du quartier Val des Roses – La Contamine et du quartier vécu, correspondant aux orientations du présent contrat. C'est également au titre de ces crédits « spécifiques » que l'État s'engage à soutenir l'emploi et la mise en œuvre d'actions de médiation sociale au sein du quartier Val des Roses – La Contamine dans le cadre du programme « adultes-relais ».

• LA REGION RHONE-ALPES

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'État, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan État Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'État, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'État (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'État comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan État Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'État une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

• L'AGENCE REGIONALE DE SANTE – ARS

Dans le cadre de la politique régionale visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, l'agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes est associée aux autres acteurs territoriaux pour participer à la mise en place d'actions sur les territoires reconnus prioritaires définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et fixés par décret.

L'ARS Rhône Alpes participe à la définition et à la mise en œuvre du volet santé des nouveaux contrats de ville.

Au-delà de ses interventions prévues dans le projet régional de santé (PRS) au profit des territoires et des populations défavorisés, l'ARS va décliner au niveau régional la convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 conclue entre le ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué à la ville en avril 2013.

• LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts et Consignations, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, **la cohésion sociale et la solidarité**, pour **le développement et la compétitivité des territoires** et pour **la transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ **En ce qui concerne le volet économique** du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ **En ce qui concerne le volet urbain** du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ **En ce qui concerne le volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

• LE DEPARTEMENT

Le Conseil départemental de la Savoie s'est engagé au fil des années auprès des communes, en faveur des quartiers et des populations socialement et économiquement défavorisées. Le Conseil départemental mobilise ses moyens de droit commun et ses équipes, dans le cadre de la politique de la ville d'Albertville, sachant qu'il est également possible de financer des actions hors droit commun via le volet local des CTS, dans le respect des contrats actuellement signés. Cette action s'exerce plus particulièrement dans le champ de l'action sociale de proximité, accès aux droits notamment.

La Direction générale adjointe de la vie sociale met en œuvre l'ensemble des politiques médico-sociales départementales en matière de prévention et de protection de l'enfance et de la famille, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et plus généralement en faveur de toutes les personnes se trouvant en difficulté sociale.

Placées sous l'autorité du Directeur général adjoint de la vie sociale, les délégations territoriales mettent en œuvre les politiques départementales au plus près des populations à partir de l'analyse des besoins locaux pour développer avec les partenaires des solutions adaptées aux problèmes rencontrés. Elles interviennent dans :

- l'accueil et l'orientation des publics (CPAS, CLIC...),
- la mise en œuvre de la prévention et la protection notamment en matière d'enfance et de protection maternelle et infantile – PMI (suivi des enfants placés, visite à domicile...),
- le suivi et l'accompagnement des familles (handicap, logement, soutien à domicile, perte d'autonomie...).

En outre, les délégations territoriales tissent par ailleurs des liens étroits avec les partenaires locaux : services de l'État, communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), intercommunalités et centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), organismes de protection sociale, service public de l'emploi, service de soins, secteur associatif, services spécialisés, établissements publics dont les collèges, dans un souci de développement social local et d'optimisation des ressources locales.

La Délégation territoriale d'Albertville, qui a participé de façon active à l'élaboration de ce contrat de ville, notamment par l'implication forte de ses équipes de cohésion sociale et des CPAS, a la particularité de proposer des implantations de proximité dans les quartiers concernés par la politique de la ville, avec ses deux CPAS urbains: la Sambuy (5.2 ETP) , rue Georges Lamarque, et les Colombes (5 ETP), chemin des Esserts. Elle contribue ainsi de façon active au renfort de l'accès au droit et du lien social. La délégation territoriale a également des liens privilégiés avec Le collège Combe de Savoie (7.8 ETP personnel départemental) , dans le périmètre du contrat de ville, dans l'accueil et le suivi des jeunes accueillis.

Enjeux :

- Forte croissance de la population, qui génère des besoins nouveaux et nécessite une adaptation des services, notamment pour les publics les plus fragiles : accès à l'information, aux services et aux soins, développement des modes de garde, appui à la parentalité et déplacements.
- Nécessité de repenser la réponse sociale et les modalités du développement social local, à l'échelon le plus pertinent, face à l'explosion des besoins des populations dans un contexte de précarité accru et très variable selon les secteurs, en évitant les cloisonnements et les redondances et en préservant une proximité suffisante.
- Maintenir et développer le lien social pour les populations du territoire et lutter contre l'isolement dans une logique de mixité des populations.
- Faire face au vieillissement de la population.
- Répondre aux besoins des 16-25 ans, nécessité de mettre en œuvre des actions préventives : soutien à la parentalité, prévention du décrochage scolaire...
- Proposer des réponses adaptées aux besoins des populations, notamment, aux jeunes parents et aux populations fragilisées qui cumulent les fragilités (horaires atypiques, isolement, soutien à la parentalité, publics non couverts par les allocations familiales...).
- Répondre aux demandes de maintien à domicile des personnes handicapées, en apportant un accompagnement adapté à chacun, quel que soit son âge ou sa pathologie.
- Accompagner la mobilité et l'accès aux services : accès aux soins, notamment spécialisés, à des services et dispositifs généralement présents sur les centres urbains, mais peu accessibles aux populations rurales, transport adapté et mobilité des publics empêchés...

Spécificités :

- Prévention et protection de l'enfance (EJF) : l'accompagnement des familles et plus particulièrement des adolescents. Cette question est activement travaillée localement, notamment dans le groupe partenarial DECLIC.
- Personnes Agées Personnes Handicapées (PAPH) : dans le cadre de la mise en œuvre des schémas départementaux, nos équipes se mobilisent sur plusieurs pistes autour de la lutte contre l'isolement

(mobilité et transport accompagné, lien domicile établissement, accompagnement de la grande dépendance à domicile, dénutrition...).

► Les politiques de cohésion sociale sont à la croisée des compétences de nombreux partenaires locaux. La ville d'Albertville compte, au 31 12 2013, 648 bénéficiaires du RSA, représentant une dépense moyenne annuelle de 3 100 000 €. Au travers de la commission territoriale d'insertion locale, nos équipes spécialisées et de proximité sont particulièrement mobilisées sur les questions de l'accès au droit, de l'accompagnement des publics les plus fragiles, de l'aide alimentaire. Les aides financières en soutien aux familles précaires, aides alimentaire, aide à l'accès et au maintien dans un logement, aides au paiement des factures énergie, aide aux jeunes, représente en moyenne annuelle 180 000€ pour la ville d'Albertville. Avec un partenariat fort avec le secteur associatif qui constitue une aide complémentaire précieuse.

Exemples d'actions menées ou soutenues par le Département:

Accès au droit et lien social :

- Maintien d'équipes de proximité sur les quartiers (CPAS)
- Soutien de la maison de la justice et du droit, de la mission locale jeune...

Réussite éducative :

- Partenariat ancien avec le PRE avec des actions croisées, notamment en ce qui concerne le point écoute familles, parents, jeunes, porté par le service prévention de la sauvegarde de l'enfance des 2 Savoie
- Animation des lieux d'accueil parentalité « l'arbre à Mômes », porté par la Confédération Syndicale des Familles et implanté dans le quartier du Val des Roses.
- Actions décrocheurs-raccrocheurs du CIO, en lien avec la MLJ.

Santé, mobilité :

- Organisation d'animations autour des thèmes suivants : Prévention bucco-dentaire, lutte contre l'obésité, nutrition, équilibre alimentaire, hygiène de vie, protection maternelle infantile...
- Prévention des conduites addictives et des conduites psychosociales (antenne Pélican)
- Liens avec la PASS (permanence d'accès aux soins de santé), portée par le CHAM

Citoyenneté et la prévention de la délinquance :

- Travail en lien avec les actions du Centre Socio-Culturel d'Albertville
- Soutien de la prévention spécialisée
- Bourses jeunes...

Accès à l'emploi et développement économique

- Ateliers pour les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Ateliers intentions numériques en lien avec le Centre Socio-Culturel...

• LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La caisse d'allocations familiales a vocation d'accompagner les familles, par une offre de service permettant de réduire les inégalités territoriales et sociales. C'est dans ce cadre que la contribution au titre du contrat de ville se décline selon trois modalités d'intervention :

- la fonction d'appui stratégique et opérationnel
- l'offre de service global individuel
- la mobilisation de ses moyens financiers

La fonction d'appui stratégique et opérationnel

Cette fonction se concrétise par la mise à disposition de moyens fonctionnels.

- Les indicateurs et données chiffrées

- La connaissance du public allocataire peut être contributive aux partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) par la transmission d'éléments chiffrés afin de mieux appréhender les situations et profils des populations concernées

- La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

- L'ingénierie sociale

- Les conseillères en économie sociale et familiales en contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental constituent une réelle ressource en terme d'ingénierie sociale.

- L'implantation de proximité sur ces secteurs constituera en outre un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées entre partenaires

L'offre de service global individuel

2.1 La relation de service aux allocataires

- Les techniciens, permanenciers gèrent quotidiennement les dossiers «prestations» de familles et plus encore le lien par l'accueil sur rendez-vous et téléphoniques.

- Des services de premier niveau peuvent être accompagnés par la Caisse d'allocations familiales

2.2 L'implication territoriale

- L'offre individuelle de service (action sociale prestations) en lien avec les responsables territoriaux d'action sociale contribuera à enrichir les travaux collectifs avec les partenaires.

La mobilisation de ses moyens financiers

- Les Fonds nationaux

- La convention d'objectifs de gestion signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale

- Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciables au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales

- Dans ces conditions, la Caisse d'allocations familiales mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département

Les Fonds propres

- Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la Caisse d'allocations familiales s'engage à apporter une contribution financière portée à la décision du Conseil d'Administration sur présentation d'une demande.

Cette intervention supplémentaire ne modifiera cependant pas les critères d'acceptabilité des dossiers.

- C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la Caisse d'allocations familiales sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariat.

• L'UT DIRECCTE

La mission de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences tout en veillant aux conditions de travail et au respect de la réglementation. Au sein de son Pôle « Entreprises, Emploi et Économie », ce service de l'État s'assure aussi de la prise en compte des demandeurs d'emploi et des personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, au titre de sa mission de service public de l'emploi.

L'Unité territoriale Savoie de la DIRECCTE Rhône-Alpes relaie ces politiques publiques et participe à la conduite des projets de territoire, en apportant son expertise technique et financière. Elle a ainsi contribué à l'élaboration du contrat de ville, en fédérant les acteurs du pilier Économie et Emploi, afin d'affiner le diagnostic et participer à l'identification des axes de travail à proposer pour le quartier prioritaire d'Albertville. Dans le cadre de ce contrat, l'Unité territoriale Savoie de la DIRECCTE facilitera la mise en œuvre et l'évaluation des actions dans ses champs de compétences.

• L'EDUCATION NATIONALE

Les services locaux de l'Éducation nationale (Inspection de l'Éducation Nationale d'Albertville et Collège Combe de Savoie, tutelles du Réseau d'Éducation Prioritaire d'Albertville) s'engagent pleinement dans le Contrat de Ville.

Cette action collective fédère, prolonge, complète ou facilite les actions engagées par les professionnels de l'éducation en faveur d'une scolarité plus efficace pour tous les publics scolaires, notamment les plus fragiles. Il s'agit - de la petite section de maternelle au lycée - de renforcer l'adhésion des élèves au savoir et aux valeurs de la République, de leur en faire comprendre le sens et les enjeux par la culture (dont la culture scientifique et numérique), et de prévenir leur décrochage.

Il s'agit également de soutenir les familles dans leurs efforts, en collaboration avec les partenaires éducatifs, culturels et sociaux, pour une meilleure compréhension des nécessités de l'apprentissage, pour une meilleure réussite de tous les élèves à l'école, aidant à une meilleure insertion dans la société.

• LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DRAC

Le Ministère de la Culture et de la Communication, par ses services déconcentrés, apportera une attention particulière aux projets artistiques et culturels sur le territoire portés par une structure en concertation avec les autres partenaires institutionnels et associatifs.

En s'efforçant de ne pas s'adresser qu'aux quartiers prioritaires, mais en prenant toute la mesure, les

projets s'inscriront sur le territoire en intégrant tous les temps de l'enfant et de la cité.

Ces projets prendront en compte les différents textes concernant la jeunesse, les parcours d'éducation aux arts et à la culture et la sensibilisation aux valeurs de la République. Ils pourront enrichir autant que faire se pourra, des volets du Projet Éducatif Territorial (PEdT).

Toutes les structures financées par le Ministère de la Culture et de la Communication, quel que soit le secteur (patrimoine, création, industrie culturelle, transmission des savoirs, démocratisation culturelle...) doivent rechercher à intégrer les publics de ces quartiers.

Les dispositifs nationaux en direction des publics des quartiers seront suivis et accompagnés tels que « Portes du temps », « des cinés la vie » et « passeurs d'images » notamment.

2. Les crédits spécifiques politique de la ville

Les crédits spécifiques politique de la ville sont fixés au sein de des annexes financières. Pour des raisons pratiques de présentation, ce document est inséré en format A3 en annexe. Pour autant, il formalise le niveau de l'engagement des partenaires et constitue à ce titre un outil de suivi essentiel du Contrat de Ville.

3. Contrat de Projet État – Région (CPER) et les fonds structurels européens

Art.1 La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'État et la région.

La loi du 21 février 2014 a prévu l'articulation du contrat de ville avec le volet territorial du CPER et les fonds structurels européens qui doivent prendre en compte la géographie prioritaire.

Une convention cadre a été établie entre le ministre délégué à la Ville et l'Association des régions de France pour que ces dernières, désormais autorités de gestion des fonds structurels européens, s'engagent au minimum à hauteur de 10 % du montant national du FEDER et du FSE au profit de la politique de la ville, afin de « soutenir des politiques de développement urbain et de cohésion sociale ».

La Région Rhône-Alpes s'étant engagée pour 11 % de crédits réservés au volet urbain, la Communauté de Communes s'attachera à examiner les possibles en la matière pour solliciter des fonds en cohérence avec les objectifs stratégiques du projet de territoire, du contrat de ville et des attendus régionaux et européens.

V. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT

Le suivi de réalisation du contrat et l'évaluation de ses résultats reposera sur 3 niveaux d'information à organiser :

A/ LE SUIVI ET LA REALISATION DU CONTRAT

Chaque objectif opérationnel est assorti d'une formulation « d'impacts intermédiaires attendus ». Le suivi de ces impacts intermédiaires doit permettre d'appréhender dans la durée le niveau de réalisation (effectivité) des actions projetées dans chaque objectif opérationnel (sachant que toutes ne peuvent se concrétiser dès la première année du contrat). Un tableau de bord de suivi des 67 fiches actions initiales sera mise en place, sous la responsabilité technique du chef de projet, avec des indicateurs simples de type : réalisé, en cours de réalisation, non planifié, abandonné, complété d'éléments explicatifs. Un état des lieux semestriel sera établi et communiqué au comité de pilotage. De façon corollaire, l'engagement des crédits sera suivi.

B/ LA MESURE DES CHANGEMENTS SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE

Le CGET établit régulièrement une actualisation d'un certain nombre d'indicateurs quantifiés de situation du territoire (dans les domaines démographiques, de l'emploi, des ressources, du logement,...) dont l'équipe projet se saisira au fur et à mesure de leur publication afin d'appréhender les évolutions. D'autres indicateurs de situation, issus du diagnostic, seront sélectionnés au regard de leur pertinence et de leur accessibilité dans la durée, de sorte que les services qui en sont à la source puissent les communiquer à l'équipe projet. A un rythme annuel, celle-ci actualisera un état de la situation du territoire pour alimenter la réflexion sur les orientations du contrat.

C/ L'EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Chacune des actions programmées intègre, dans sa description (fiche action), des indicateurs de réalisation et de résultats, voire d'impact lorsque cela est possible.

Le renseignement de ces indicateurs est de la responsabilité de l'organisme porteur qui devra les communiquer à l'équipe projet dans le cadre du bilan annuel de l'action (que celle-ci fasse ou non l'objet d'un financement spécifique au titre de la politique de la ville).

Ces informations devront alimenter la réflexion sur la poursuite, l'intensification, ou à l'inverse le non renouvellement de l'action.

Dans le cas où les autorités responsables du contrat de ville le jugeraient utile, des évaluations spécifiques, centrées sur tel ou tel axe ou objectif opérationnel du contrat pourront être décidées afin d'alimenter la décision publique avec un niveau supplémentaire d'approfondissement et de neutralité.

Si nécessaire, une formation de sensibilisation des porteurs de projets à l'évaluation, indépendamment de leur statut, pourra leur être proposée.

ANNEXES

CODE	Intitulé	Porteur	Quartier Concerné	Crédits Politique de la Ville								Crédits de droit commun											
				Etat				Région		CoRAL	Commune												
				Europe	Env. Spécifique	PRE	ANRU- ANAH	Fonct	Invest			CoRAL	Commune	CoRAL	Commune	Etat	ARS	Région	Conseil Départ.	CAF	CDC	Bailleur	Calendrier
PILIER 1 - HABITAT – CADRE DE VIE																							
Améliorer l'attractivité et la mixité (sociale et fonctionnelle) du quartier																							
Rénover le bâti visant à favoriser la mixité sociale																							
1.1.1.1	mise en œuvre d'un projet de rénovation en complément du PLH qui intervient déjà sur le Champ de Mars	VSH	3 Tours				X		X	X	X					X	X			X	2015	CONSEIL DEPARTEMENTAL : achat foncier accompagné par le CD à hauteur de 20 % au titre du CTS + CDDRA possible entre 30 et 50 % sur l'achat foncier	
	idem ci-dessus	VSH	La Contamine				X		X	X	X					X	X			X	2015		
1.1.1.2.	mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du parc privé du quartier vécu en lien avec le PLH	ARLYSERE	Quartier vécu													X					2016	REGION : financements sous réserve de rénovation énergétique uniquement pour les copropriétés	
Valoriser les espaces publics																							
1.1.2.1.	aménagement d'espaces de rencontres de proximité et valorisation de ces espaces	services techniques	QP				X		X		X										2015	REGION : équipements d'aire de jeux ou local associatif à visée d'insertion des jeunes et l'ensemble est à réaliser par un chantier d'insertion (2000€/opération)	
1.1.2.2.	rénovation des équipements de proximité	service scolaire	Ecole + salle VDR				X		X		X										2016		
Planter de nouveaux services de proximité																							
1.1.3.1.	réalisation d'un ensemble comprenant une maison de santé, un centre de loisirs et une structure petite enfance pour améliorer la qualité du service local, l'attractivité du territoire et la mixité d'usage au sein du quartier	direction générale ville	Quartier vécu	X			X		X		X				X	X	X	X			2015	FEDER : si c'est un portage public avec validation préalable de l'ARS (100 000€) dépôt de dossier à Arlysère sous réserve d'éligibilité et de validation CAF : aide à l'investissement et au fonctionnement	
1.1.3.2.	réalisation d'un complexe sportif de proximité en lien avec le CNSHN	direction générale ville	Quartier vécu								X		X	X		X	X				2015	DDCSPP : Possibilité de cofinancement par le CNDP équipement	
Améliorer la circulation et les déplacements																							
1.1.4.1.	établissement de cheminements perpendiculaires (routes et cheminements doux) permettant d'ouvrir le quartier	VSH	La Contamine				X		X		X						X			X	2016	CONSEIL DEPARTEMENTAL : achat foncier accompagné par le CD à hauteur de 20 % au titre du CTS + CDDRA possible entre 30 et 50 % sur l'achat foncier	
Stimuler l'implication des habitants dans le cadre de vie																							
Associer les habitants à l'entretien du cadre de vie																							
1.2.1.1.	mise en place d'un dispositif Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	DDT73	Albertville		X		X	X	X		X								X	X	2016	REGION : pas de financement de poste mais missions ponctuelles ou faisant appel à de l'insertion. Pas de réfection de voirie mais possibilité d'aménagement de locaux de proximité + VSH (abattement 30 % TFPB) DDCSPP : possibilité de cofinancement de la démarche GUP (diagnostic, action, soutien à l'ingénierie – crédits spécifiques CGET)	
1.2.1.2.	accompagnement de la participation des habitants notamment au travers du conseil citoyen	Politique de la ville	VDR – La Contamine		X			X			X							X			2015	REGION : financement possible avec une attention particulière en direction des jeunes (5000 € ou plus si justifié) ETAT : possibilité de mettre en place un fond de participation des habitants sur un fond spécifique de l'Etat CAF : aide au fonctionnement – prestation de service CS DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions relatives au conseil citoyen (crédits spéc. CGET)	
Développer les espaces d'échanges et de convivialité																							
1.2.2.1.	multiplication des festivités pour les rencontres intergénérationnelles et interculturelles	CCAS	Parc du VDR					X						X							2016	REGION : financement possible si actions pédagogiques d'envergure (nature des actions) ETAT : les crédits viendront en déduction des crédits spécifique de la PV + DRAC	
1.2.2.2.	implication plus importante des parents dans les projets des écoles et périscolaires – écoles à ouvrir aux habitants du quartier	scolaire – Périscolaire	VDR – La Contamine								X		X	X							2016	Soutien attendu de l'Education Nationale	
1.2.2.3.	Renforcement de la participation des bénévoles à la vie associative et citoyenne	service vie associative	VDR – La Contamine		X			X			X			X				X			2015	REGION : financement de chantiers éducatifs et d'insertion jusqu'à 8000 € et événementiel jusqu'à 5000 € ETAT : Existence d'un fond de développement à la vie associative (DRJS) CAF : aide au fonctionnement + prestation de service ALSH DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions de renforcement et d'accompagnement des associations de proximité (crédits spécifiques CGET)	
Lutter contre les incivilités et l'insécurité																							
Renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la récidive																							
1.3.1.1.	consolidation de la dynamique de partenariat des acteurs du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	police municipale	Albertville								X										2015		
1.3.1.2.	recrutement d'adultes relais : médiation et accompagnement	Centre socioculturel	VDR – La Contamine		X						X							X			2015	CAF : aide au fonctionnement et prestation de service CS	
1.3.1.3.	renforcement en volume de l'offre de chantiers éducatifs	Mission Locale Jeunes	VDR – La Contamine					X			X			X	X						2015	REGION : possible mais sans doublon avec les crédits du plan «racrodhage » DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions dans le cadre de l'appel à projet « Ville Vie Vacances » ou de soutien à l'insertion par l'activité économique	
1.3.1.4.	renforcement du nombre de postes d'accueil en TIG dans les associations et administrations	SPIP	Albertville																		2015		
1.3.1.5.	mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire	police municipale	Albertville																		2015		
1.3.1.6.	étude d'opportunité pour la mise en place du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF)	CSC	Albertville															X			2016	CAF : aide au fonctionnement et prestation de service CS	
Conforter les dispositifs d'aide aux victimes																							
1.3.2.1	amélioration du partenariat de prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales	MDDFE	Albertville											X							2015	ETAT : Programme 137 de la MDDFE	
1.3.2.2.	mise en place d'un hébergement d'urgence aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales en complément du dispositif existant géré par la Sasson + prise en charge adaptée et coordonnée	MDDFE	Albertville											X							2015	ETAT : Programme 137 de la MDDFE + Valorisation de l'Etat sur l'hébergement Sasson	
1.3.2.3.	recrutement d'un intervenant social en commissariat	ARSAVI73	Albertville											X							2015	ETAT : possibilité de cofinancement dans le cadre de l'appel à projet annuel FIPD sous réserve de cofinancement	
Lutter contre l'insécurité réelle et ressentie																							
1.3.3.1.	renforcement du nombre de patrouilles de la police municipale sur les quartiers en moyens pédestres ou vélo	police municipale	VDR- La Contamine								X										2015		
1.3.3.2.	développement du dispositif de vidéoprotection	police municipale	Parc du VDR - Albertville											X							2015	ETAT : possibilité de cofinancement dans le cadre de l'appel à projet annuel FIPD sous réserve de cofinancement	
1.3.3.3.	prévention situationnelle : limitation et contrôle des accès au Parc du VDR	services techniques	VDR								X										2015		
Sous-total																							

CODE	Intitulé	Porteur	Quartier Concerné	Crédits Politique de la Ville									Crédits de droit commun											
				Etat				Région																
				Europe	Env. Spécifique	PRE	ANRU-ANAH	Fonct	Invest	CoRAL	Commune	CoRAL	Commune	Etat	ARS	Région	Conseil Départ.	CAF	CDC	Bailleur	Calendrier	Observations		
PILIER 2 - COHESION SOCIALE																								
Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française																								
2.4.1.1	réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière d'apprentissage et de la maîtrise de la langue française	CoRAL	Albertville		X					X	X			X								2015	voir si financements possibles de : la DRAC, assemblée des pays de Savoie, Etat DDCSPP : possibilité de cofinancement du diagnostic (crédits spécifiques CGET) DDCSPP : possibilité de co-financement d'action dans le cadre de l'appel à projet annuel "aide à l'intégration" (BOP 104)	
Prévenir les risques de radicalisation																								
2.4.2.1.	déclinaison locale du dispositif départemental de prévention de la radicalisation : repérage et accompagnement	ARSAVI73	Albertville											X								2015	DDCSPP : faculté de financement dans le cadre du FIPD	
Faire vivre les valeurs de la République																								
2.4.3.1.	soutien aux instances d'implication des jeunes dans la vie citoyenne	Centre Socioculturel	Albertville										X				X	X				2015	CAF : aide au fonctionnement + prestaion de service CS	
2.4.3.2.	mise en place de récompenses honorifiques sous la forme de « médailles citoyennes » pour valoriser les actes citoyens	direction Générale ville	Albertville								X											2015		
2.4.3.3.	institution de temps de rencontres, d'échanges et de dialogue sur des sujets de cohésion nationale	Centre Socioculturel	Albertville		X								X					X				2015	Voir si possibilité FIPD CAF : aide au fonctionnement + prestaion de service CS DDCSPP : possibilité de cofinancement de manifestations culturelles ou de soutien à l'offre et aux équipements culturels (crédits spécifiques CGET)	
2.4.3.4.	aider les élèves à mieux comprendre et adhérer aux valeurs de la République par la participation à des projets adaptés à leur âge	éducation Nationale	Albertville											X								2015		
Améliorer l'accès aux services de la cité																								
Améliorer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs en veillant à proposer Un accès égalitaire des filles et des garçons																								
2.5.1.1.	mobilisation des acteurs culturels et sociaux pour favoriser l'accès à l'offre et la pratique culturelle – nécessité de la communication	culture-patrimoine	VDR – La Contamine		X						X			X	X							2015	DRAC : crédits en faveur de l'accès aux arts et à la culture DDCSPP : possibilité de cofinancement de manifestations culturelles ou de soutien à l'offre et aux équipements culturels (crédits spécifiques CGET)	
2.5.1.2.	proposition de temps forts culturels en proximité impliquant les habitants avec une attention particulière portée aux jeunes et aux familles	culture-patrimoine	VDR – La Contamine		X				X		X		X	X								2016	REGION : financement si participation effective des habitants DRAC : crédits en faveur de l'accès aux arts et à la culture DDCSPP : possibilité de cofinancement de manifestations culturelles ou de soutien à l'offre et aux équipements culturels (crédits spécifiques CGET)	
2.5.1.3.	adaptation des horaires de l'offre culturelle, sportive et de loisirs de proximité	culture-patrimoine	VDR – La Contamine		X							X	X					X				2017	CAF : aide au fonctionnement + prestaion de service ALSH DDCSPP : possibilité de cofinancement de manifestations culturelles ou de soutien à l'offre et aux équipements culturels (crédits spécifiques CGET)	
2.5.1.4.	favoriser les échanges avec le CNSHN et les jeunes du quartier	sport-jeunesse	VDR – La Contamine		X						X							X				2016	CAF : aide au fonctionnement + prestaion de service ALSH DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions relatives à l'accès aux activités physiques et sportives (crédits spécifiques CGET)	
2.5.1.5.	soutien des associations en faveur des jeunes du quartier ou des leviers financiers	sport-jeunesse	VDR – La Contamine						X	X		X										2015	REGION : investissement en aménagement de local	
2.5.1.6.	développement des pratiques culturelles ou sportives en libre accès avec passerelle vers les associations	sport-jeunesse	VDR – La Contamine		X				X		X							X				2017	ETAT : financement d'actions tels que « cap ou pas cap » et les jeudis de l'été » + soutien au CDOS pour les Olympiades (VVV) CAF : aide au fonctionnement + prestaion de service ALSH DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions relatives à l'accès aux activités physiques et sportives (crédits spécifiques CGET)	
2.5.1.7.	Provoquer et faciliter le contact avec le patrimoine et les artistes	DRAC	Albertville						X					X								2015	REGION : résidence d'artiste... DRAC : crédits en faveur de l'accès aux arts et à la culture	
Améliorer l'accès aux droits																								
2.5.2.1.	amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des publics en renforçant les services existants ou par la mise en place d'un service dédié à l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives	DTVS du conseil départemental	VDR – La Contamine		X						X						X	X				2016	CAF : premanences administratives CAF – CESF CAF – Appel à projet point relai CAF DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions relatives aux permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation (crédits spécifiques CGET)	
2.5.2.2.	organisation de rencontres thématiques sur les questions d'accès aux droits et la présentation des dispositifs en complément de permanences spécifiques	DTVS du conseil départemental	VDR – La Contamine		X						X						X					2016	DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions relatives aux permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation (crédits spécifiques CGET)	
2.5.2.3.	accompagnement au logement pour les plus précaires (en lien avec objectif PLH du PDALPD)	DTVS du conseil départemental	VDR – La Contamine								X						X	X				2016	CAF : participation aux instances locales	
Améliorer l'accès aux soins																								
2.5.3.1.	création d'une maison de santé (en lien avec la fiche action 1.1.3.1. pilier Cadre de vie)	direction Générale ville	VDR – La Contamine	X			X		X		X				X	X	X	X				2015		
2.5.3.2.	réalisation d'un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé dans la perspective d'un contrat local de santé	ARS	Albertville		X								X		X							2016	Lien avec le CCAS d'Albertville DDCSPP : possibilité de cofinancement du diagnostic (crédits spécifiques CGET)	
Accompagner les familles dans leur rôle éducatif et les enfants dans leur scolarité																								
Amplifier les actions concourant au soutien à la parentalité																								
2.6.1.1.	développement de places petite enfance	CCAS	VDR – La Contamine								X					X	X	X				2016	CAF : aide à l'investissement + fonctionnement PPICC. Fd nat° de rééquilibragePSU-CEJ	
2.6.1.2.	développement de place en Lieux d'Accueil Enfants Parents	Centre sodoculturel	VDR – La Contamine								X		X					X				2016	CAF : aidéà l'investissement et au fonctionnement – prestation de service CEJ-REAAP	
2.6.1.3.	renforcement des actions et de la coordination locale du Réseau d'Ecoute d'Apui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP, en veillant également à l'implication des pères	Education nationale	VDR – La Contamine											X				X				2015	CAF : financement des actions REAAP. Conseillère thématique, animation. ETAT : Soutien des actions de l'Education nationale	
Appuyer les dispositifs éducatifs																								
2.6.2.1.	promotion et développement des dispositifs en faveur de l'écoute et de la médiation à destination des jeunes et de leurs familles	Mission Locale Jeunes	VDR – La Contamine								X						X	X				2015		
2.6.2.2.	soutien et appui des dispositifs en faveur de la jeunesse en lien avec le CEJ et le CCJ par une communication améliorée	service sport-jeunesse	Albertville								X		X				X	X				2017	CAF : CEJ	
Favoriser l'accrochage au long cours des élèves, dans l'apprentissage																								
2.6.3.1.	garantir l'accrochage aux apprentissages, prévenir le décrochage et, le cas échéant, l'accompagner pour y remédier	Education nationale	Albertville		X	X					X			X								2017	DDCSPP : possibilité de cofinancement d'un diagnostic sur le décrochage scolaire (crédits spécifiques CGET)	
Lutter contre la fracture numérique																								
2.6.4.1.	équipement des classes élémentaires avec des outils numériques adaptés (tablettes, logiciels pédagogiques...) et adaptation de l'accès internet (wifi)	Education nationale	VDR – La Contamine											X			X					2015		
2.6.4.2.	redéploiement de l'espace multimédia du CSC dans le QP	Centre sodoculturel	VDR – La Contamine						X	X								X				2016	CAF : aide au fonctionnement – prestation de service CS, appel à projet point relai CAF	
Sous-total																								

CODE	Intitulé	Porteur	Quartier Concerné	Crédits Politique de la Ville								Crédits de droit commun												
				Etat				Région		CoRAL	Commune													
				Europe	Env. Spécifique	PRE	ANRU-ANAH	Fonct	Invest			CoRAL	Commune	Etat	ARS	Région	Conseil Départ.	CAF	CDC	Bailleur	Calendrier	Observations		
PILIER 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI																								
Assurer la viabilité du commerce de proximité																								
Mieux connaître la situation économique et financière des commerces existants																								
3.7.1.1.	conduite d'une étude sur la santé financière des commerces	UT Direccte Savoie	VDR – La Contamine									X		X					X		2016			
Explorer le potentiel de développement de l'offre commerciale (commerces et marchés)																								
3.7.2.1.	conduite d'une analyse des zones de chalandises sur le quartier en lien avec les besoins exprimés par les habitants (particulièrement le marché du VDR)	CCI Savoie	VDR – La Contamine																					
Stimuler et conforter les habitants entrepreneurs																								
Améliorer la connaissance des entreprises immatriculées du Quartier																								
3.8.1.1.	action de croisements statistiques de fichiers	ALTEX	VDR – La Contamine																		2015			
Renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprise																								
3.8.2.1.	accession des porteurs de projet aux services existants d'appui à la création d'entreprise	ALTEX	VDR – La Contamine		X										X						2015	REGION : 2D2E DDCSPP : possibilité de cofinancement d'actions de sensibilisation à la création d'activité et le soutien à l'émergence de projets (crédits spécifiques CGET)		
3.8.2.2.	mise en place d'un dispositif CitéLab adapté au bassin Albertvillois. Action articulée avec la MDDFE pour développer l'entrepreneuriat des femmes en lien avec le PARE	CDC	VDR – La Contamine											X				X			2015	CDC : appui en ingénierie et soutien financier pour les 6 premières années en co-financement avec les collectivités locales..		
Intensifier l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail																								
Renforcer la participation des femmes et des jeunes au marché du travail																								
3.9.1.1.	renforcement des actions de repérage et d'accompagnement des jeunes en âge de travailler non inscrits à PE pour créer ou renforcer le contact avec les jeunes désœuvrés	Mission Locale Jeunes	VDR – La Contamine					X									X				2016	REGION : possible à condition que la MLJ démontre que cette action n'est pas déjà financée sur le droit commun. CAF : offre de service individuelle, accompagnement via les CESF des bénéficiaires du RSA majoré		
3.9.1.2.	mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des femmes en âge de travailler à PE	DTVS du conseil départemental	VDR – La Contamine	X	X			X									X				2017	REGION : femmes 16/30 ans sur du fonctionnement – recherche de financement complémentaires auprès de l'ADDCAES CAF : offre de service individuelle, accompagnement via les CESF des bénéficiaires du RSA majoré		
3.9.1.3.	renforcement des interventions en milieu scolaire en lien avec l'ADDCAES et le CIDFF, visant à réduire les inégalités femmes-hommes	MDDFE	Albertville					X						X							2015	programme 137 de l'ETAT REGION : vérifier que l'ADDCAES n'est pas déjà financée par le CTEF et actions comprises entre 16 et 18 ans		
3.9.1.4.	développement des modes de garde en horaires et fréquence atypiques en lien avec la création de la maison de l'enfance et de la santé	CCAS	VDR – La Contamine		X												X				2015	autres financeurs : Papillons blancs, CHAM... CAF : aide à l'investissement + fonctionnement PICC. Fond nat° de rééquilibrage PSU-CEJ DDCSPP : possibilité de cofinancement d'expérimentation d'horaires décalés (crédits spécifiques CGET)		
Enrichir et diversifier les outils visant le développement de l'employabilité des femmes et des jeunes notamment																								
3.9.2.1.	augmentation du nombre de places en chantiers jeunes	MLJ	VDR – La Contamine					X			X					X					2015			
3.9.2.2.	augmentation des clauses sociales dans les marchés publics	UT Direccte Savoie	Albertville											X							2015			
3.9.2.3.	soutien à l'activité des entreprises d'insertion	CAPS	VDR – La Contamine											X		X					2015	REGION : Fonctionnement de droit commun CTEF DDCSPP : information et aide à l'ingénierie en matière de service civique		
3.9.2.4.	prescription des contrats aidés par l'Etat en lien avec les Collectivités	UT Direccte Savoie	VDR – La Contamine											X							2015			
3.9.2.5.	orientation des jeunes à des manifestations d'intérêt	Mission Locale Jeunes	VDR – La Contamine											X							2015			
3.9.2.6.	mise en place de « chantiers permis de conduire » - permis financés par la Collectivité en échange de services citoyens	Mission Locale Jeunes	VDR – La Contamine									X		X							2016			
3.9.2.7.	expérimentation de tous types d'actions visant à favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi dans le domaine environnemental	Tri Vallée	Albertville										X								2015			
Lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi des jeunes diplômés																								
3.9.3.1.	objectiver les différences de traitement entre les demandeurs d'emploi pour répondre par des actions adaptées	Pôle Emploi	Albertville					X													2016	REGION : adhésion au réseau CR-DSU pour la lutte contre les discriminations		
	Sous-total																							

COMPOSITION DES GROUPES PROJET

1/ Pilier Urbanisme - Cadre de vie

Prénom – Nom	Structure
Laure LETINOIS	Arlysère
Edouard BONNIN	Caisse des Dépôts
Sonia COMBAZ	CCAPH
Régine COUTAZ	CSF
Véronique MASSINI	CNL
membres	Conseils Citoyens
Sylviane CHEMELLE	DGS CoRAL
Patrice BURDET	CoRAL – service transports
Françoise PIERRARD	Délégation Territoriale à la Vie Sociale du conseil départemental
Danielle CARRAZ	DDCSPP - PDALPD
Myriam MASSEGLIA	DDT 73
Alain ROCHE	DDT 73
Alain BUTTARD	EDF
Gilles FANTONE	La Poste
Fabienne PUYS	La Résidence des 4 Vallées
Dominique METAIS	Mission Logement CG73
Christian CADENAT	OPAC Savoie
Olivier VINZENT	Police Nationale
Daniel DUBOIS	Police Municipale
Caroline SAITER	Région Rhône Alpes
Edouard LAURENT	Savoisienne Habitat
Astrid POUPEAU	Seemcoda – SEM4V
Stéphane RUAUD	Service Popilitique de la ville Cohésion Sociale Ville
François HORIG	Service des sports Ville
Jérôme ETTTELIN	Services Techniques Ville
Thibaud CAHEZ	SNCF
Sandrine POLLET	VSH
Jean-Pierre TERRIER	VSH
Martine BERTHET	Elu
Yves DUJOL	Elu
Frédéric BURNIER-FRAMBORET	Elu
Aziz ABBAS	Elu
Jean MARTINATO	Elu
Claude BESEVAL	Elu

2/ Pilier Cohésion sociale

Prénom – Nom	Structure
Laurent PRAT	ADSEAS
Céline STUMPF	ARS
Patrick VALAT	A.R.S.A.V.I. 73
Nadine REYDET	Association vivre au Val des Roses
Mohamed MELGHAGH	Association Vivre au Val des Roses
Claire GOUSTY	Caisse d'Allocations Familiales
Michel LLUANSI	CAPS régie de quartier
Lawrence GACHET	CCAS Ville
Lydie DELCHER	CCAS Ville
Philippe BRANCHE	Centre Socioculturel Ville
Laurence BERNARD	Centre Hospitalier Albertville-Moùtiers
Sylvain AUGIER	CHS
Mélanie GAUDILLIER	CHS
Sandrine GOASMAT	CIO
Luc CLOUET	Cité scolaire Jean Moulin
Yves FIORETTI	Collège de la Combe de Savoie
Pascale MURAZ	Collège Pierre Grange
	CPAM
Odile RACT	CSF
Véronique MASSINI	Confédération Nationale des Familles
membres	Conseils Citoyens
Françine MARC	Croix Rouge Antenne d'Albertville
Françoise PIERRARD	Délégation Territoriale à la Vie Sociale
Carole PELISSOU	DDCSPP
Florent JAMBIN-BURGALAT	DDCSPP
Cheffi BRENNER-ADANLETE	DDCSPP – Mission départementale Aux droits des femmes
Christian CHEMIN	DRAC
Laetitia RODI	Ecole élémentaire Louis Pasteur
Sylvia MOLIN	Ecole Maternelle Louis Pasteur
Philippe JOURNET	E.R.E.A. Le Mirantin
Thomas PERRAD	Groupe scolaire Val des Roses
Raphaël ORTEGA	Groupe scolaire Jeanne d'Arc

Prénom – Nom	Structure
Eric ROUSSEAU	Education Nationale
François GAUDIN	Mission Locale Jeunes
Monsieur BURLERAU	La Banque alimentaire
Gilles FANTONE	La Poste
Michèle HENNINGER	Le Dôme médiathèque
Yves MEJEAN	Le Dôme Cinéma
Albert Gibello	Le grand Bivouac
Pauline PAGLIUZZA	Le Grand Bivouac
Alain SCHERMESSE	Les restaurants du cœur
Jean-Denis BRULOIS	Lycée Professionnel Le Grand Arc
Jean-François ROSPARS	ODSA
Karine BLANDINO-COUTANTIC	Pôle Emploi
Olivier VINZENT	Police Nationale
Daniel DUBOIS	Police Municipale
Magalie DUSSEAU	Protection Judiciaire de la Jeunesse
Sylvie DUCORON	Réseau réussite scolaire
Marie CONTIERO	Secours populaire
Odile DANTON	Service Cohésion Sociale Ville
François HORIG	Service des sports Ville
Isabelle BECOURT	Service scolaire
Aurore ANTONIOLLI	Services Culture Ville
Thibaud CAHEZ	SNCF
Hélène LESEIGNEUR	SPIP
Patrice ROCHETTE	SPIP
Jean-Pascal VIOLET	TGI Albertville
Jean-Pierre TERRIER	Val Savoie Habitat
Jean-François BRUGNON	Elu
Bérénice LACOMBE	Elu
Esman ERGUL	Elu
Christelle SEVESSAND	Elu
Catherine TERRAZ	Elu
Marie-Agnès LEROUX	Elu
Patrice BURDET	Elu CoRAL

3/ Pilier développement économique - Emploi

Prénom – Nom	Structure
Fouad HAMDA	AART
Pauline BILLAT	Albertville Tarentaise expansion
Nicolas BORGHESE	Agence de développement économique
Edouard BONNIN	Caisse des Dépôts
Martine DUC-GONINAZ	CAP Emploi
Laurent BATTIER	Comité Bassin Emploi
Pascal FONTE	Chambre de commerce et d'industrie
Louis MESNIL	Chambre des métiers
Stéphane BESTENTI	Chambre des métiers
Michel TISSEYRE	CG73 – Direction politique territoriale
Xavier EDMOND	CG73 – Territoire de développement local
Sylviane CHEMELLE	CoRAL
Françoise PIERRARD	Délégation Territoriale à la Vie Sociale
Ghislaine CHEDAL-ANGLAY	Direccte
Cheffi BRENNER-ADANLETE	DDCSPP – Droit des femmes
Myriam MASSEGLIA	DDT 73
Alain ROCHE	DDT 73
François GAUDIN	Mission Locale Jeunes
Karine BLANDINO-COUTANTIC	Pôle Emploi
Florine SANDRAZ	Tri Vallées
Virginie COLLIN	Union commerciale Albert ville
Hervé BERNAILLE	Elu
Fabrice ZANIVAN	Elu
Vincent ROLLAND	Elu
Esman ERGUL	Elu
Franck LOMBARD	Elu CoRAL

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

- Le Préfet de la Savoie ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville ou son représentant,
- Le Maire d'Albertville ou son représentant,
- Le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le Président du Département de la Savoie ou son représentant,
- Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie
- La Directrice générale des services de la CoRAL
- Le directeur général des services de la ville d'Albertville
- Le Directeur de l'UT Direccte 73
- Le Directeur départemental des Territoires
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie
- La directrice adjointe de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie
- Le Chef du service solidarités égalité et insertion sociale Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale
- Le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Savoie-Haute-Savoie
- Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Chambéry
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- La Déléguée Départementale aux Droits des femmes, Égalité Femmes Hommes
- Le Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations
- La Directrice territoriale adjointe de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le chargé de développement territorial à la Caisse des Dépôts et Consignations
- La DDT 73
- Le Directeur territorial de Pôle emploi
- Le Directeur de la Mission Locale Jeunes
- Le Directeur général de Val Savoie Habitat
- La Directrice Territoriale de la Vie Sociale du Conseil Départemental de la Savoie
- Les représentants des conseils citoyens
- Le secrétaire général de la Sous-préfecture
- L'adjoint au maire délégué au tourisme et au rayonnement de la ville
- L'adjoint au maire déléguée au commerce, à l'animation, au jumelage et aux pactes d'amitié
- La Gendarmerie d'Albertville
- La Police Nationale
- ARLYSERE
- L'ARSAVI 73
- Albertville Tarentaise Expansion
- La Chambre des Métiers
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- l'Agence Économique de la Savoie-Haute-Savoie

- Le Centre Socioculturel
- Le service culture – patrimoine de la ville
- Le service sport – jeunesse de la Ville
- Les services techniques de la ville
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- Le Responsable de la Politique de la Ville
- Le Cabinet conseil ITINERE
- L'Adjoint délégué à la jeunesse, au sport, à l'insertion professionnelle, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- L'Adjoint délégué au tourisme et au rayonnement de la ville
- L'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux
- L'Adjointe déléguée à l'enseignement, à la santé et au handicap
- L'Adjoint délégué au développement durable, à l'Eau, à l'assainissement et à l'environnement
- L'Adjoint délégué aux finances, à l'administration et à l'économie
- Le conseiller municipal délégué à la jeunesse, en charge des dispositifs jeunesse et du conseil municipal jeunes
- L'Adjointe déléguée aux affaires sociales, à l'enfance, à la petite enfance et aux personnes âgées
- La conseillère municipale, déléguée aux associations et à l'accueil des personnes âgées
- La conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, en charge des dispositifs « jeunesse » et déléguée à la famille

COMPOSITION DU COMITE STRATEGIQUE

- Madame La sous-préfète
- Madame le Maire
- Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- L'élus par le Conseil Régional
- L'élus délégué par le Conseil Départemental
- Le directeur de l'Agence Régionale de Santé
- Le président de la Caisse d'Allocations Familiales
- l'adjoint au maire chargé de la politique de la ville
- Le directeur général des services de la ville
- La directrice générale des services de la CoRAL
- Le responsable de la politique de la ville

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

- DDCSPP
- DIRECCTE
- DDT
- Cabinet ITINERE
- Communauté de Communes de la Région d'Albertville - CoRAL
- État (Secrétaire général de la Sous-Préfecture d'Albertville)
- Ville d'Albertville (l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville, le Directeur général des services, le responsable de la politique de la ville et l'animatrice politique de la ville)

LISTE NOMINATIVE DES REFERENTS DU CONTRAT DE VILLE

Signataires du contrat de ville	Nom et fonction du signataire	Nom et fonction du référent technique
État	Eric JALON, Préfet de Savoie Elisabeth CASTELLOTTI Sous-Préfète d'Albertville	Julien HENRARD, Secrétaire général de la sous-préfecture d'Albertville
Co.RAL	François CANTAMESSA, Président	Sylviane CHEMELLE, Directrice générale des services
Ville d'Albertville	Martine BERTHET, Maire	Stéphane RUAUD, Chef de projet politique de la ville
Région Rhône-Alpes	Jean-Jack QUEYRANNE, Président	Caroline SAITER, Service politique de la ville, habitat, solidarités des politiques territoriales
Département de la Savoie	Hervé GAYMARD, Président	Françoise PIERRARD Responsable de la délégation territoriale à la vie sociale du conseil départemental
Caisse d'Allocations Familiales	Régis ALLARD, Président de la Caisse Savoie	Claire GOUSTY, Chargée de développement territorial
Agence Régionale de Santé	Véronique WALLON Directrice générale ARS Rhône-Alpes	Céline STUMPF, Responsable du service prévention et promotion de la santé
Caisse des Dépôts et Consignations	Patrick FRANCOIS, directeur régional Rhône-Alpes	Édouard BONIN, Chargé de développement territorial
Justice	Jean-Pascal VIOLET Procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Albertville	
Education Nationale	Frédéric GILARDOT Directeur Académique des services de l'Education Nationale	Eric ROUSSEAU Inspecteur de circonscription Albertville

Albertville: DIAGNOSTIC AVEC DONNEES RENSEIGNEES (DDCSPP – MDDFE)

Thèmes	Données mesurées	Année de réf.	Données nationales	Région Rhône-Alpes	Département Savoie	Communauté de communes de la région d'Albertville	Albertville	Centre ville	Jean-Jaurès Jean Moulin Ripaille	Plaine d'Albertville	Périodicité	Source
1. Population A ventiler par sexe	Nombre d'habitants par sexe	2010	*2009 F: 32 219 001 H: 30 246 708	*F:3 166 471 H: 3 007 569	*F: 208 938 H: 202 069	F: 22080 H: 20862	F: 10008 H: 8868	F: 2020 H: 1760	F: 1481 H: 1340	F: 1672 H: 1645		INSEE
	Part des familles monoparentales	2010	*13,1%	*12,8%	*12,9%	13,8%	19,0%	19,9%	23,2%	19,5%		INSEE
	Nombre de ménages composés de femmes / hommes seuls	2010	*F: 2 964 035 H: 3 767 097	*F: 502 222 H: 372 316	*F: 34 345 H: 26 905	F:3645 H: 2860	F: 2191 H: 1525	F: 539 H: 456	F: 299 H: 239	F: 306 H: 193		INSEE
2. Pauvreté-Revenus	Revenu fiscal médian par UC	2009	18355 euros : 1 529,5/mois	20 100 (2011)	20 296 (2011)	1 531 (unité urbaine alb)	1 349	1 385	1 073	1 062		INSEE
	Rapport inter-décile du revenu fiscal par UC	2009	5,6			4,5	5,6	5,4	6,40	10,30		INSEE
3. Prestations sociales - Santé	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50% de prestations sociales	2011	2013: 23%	20,9%	18,8%	22,9%	23,7%	26,00%	25,9%	29,30%		CAF
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle	2011	2013: 14%	11,6%	8,6%	11,2%	11,0%	15,2%	11,1%	15,4%		CNAF
	Taux de couverture des 25-59 ans par la CMUC par sexe	2012	Hors ZUS: F 9%, H 9% Zus: F 23%, H 20%	4,7%	3%	9,3%	9,30%	6,50%	14,0%	17,5%		CNAM
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	2013	110	98	118	93			Entre 30 et 60			BPE
	Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans	2013	4	5	2	2			Entre 0 et 6			BPE
4. Emploi	Taux d'activité par sexe des 15 -64 ans	2010	F: 69% H: 76,1%	F: 70,3% H : 77,6%	F:71,8% H: 78,6%	F: 68,4% H: 78,3%	F: 66,5% H: 77,9%	F: 68,7% H: 81,6%	F: 61,2% H: 76,2%	F: 63,3% H: 73,7%		INSEE
	Taux d'emploi par sexe des 15-64 ans	2010	*F: 59,9% H: 67,9%	*F:61,7% H: 70,1%	*F: 64,4% H: 72,8%	F: 60,9% H: 72,2%	F: 56,6% H: 69%	F: 60,3% H: 72,2%	F: 47,3% H: 62,7%	F: 51,2% H: 62,9%		INSEE
	Taux de chômage	2010	F: 9,1% H: 8,7%	*F: 10,8% H: 9%	*F: 8,6% H: 6,8%	F: 10,9% H: 7,8%	F: 14,9% H: 11,4%	F: 12,3% H: 11,5%	F: 22,7% H: 17,6%	F: 19% H: 14,7%		INSEE
	Part des salariés en CDI	2010	86,8%			82,40%	78,4%	78,8%	70,0%	74,40%		INSEE
	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel par sexe	2010	2009 F: 30,5% H: 6,1%			F: 39,7% H: 6,1%	F: 36,6% H: 7,9%	F: 35,2% H: 7,1%	F: 43,4% H: 6,5%	F: 42,7% H: 7,4%		INSEE
	Nombre d'entreprises pour 1000 hab	2012	70	45	38	73			>50%			SIRENE
	Part de création d'entreprises	2012	19%	19,9%	19,4%	19,6%			entre 20 et 25%			SIRENE
5. Logement	Part de logements HLM	2010	14,6%	14,4%	14,9%	51,9%			Entre 70 et 80%			RP
	Part de logements vacants	2010	7,1%	6,9%	5,4%	8,5%			>10%			RP
	Part des logements en location	2010	39,7%	40,1%	37,0%	41,4%			Entre 55 et 65%			RP
	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL (A ventiler par sexe)	2013	24,0%	29,7%	30,9%	34,8%			Entre 50 et 60%			CNAF
	Part des allocataires CAF bénéficiant d'une allocation logement(A ventiler par sexe)	2013	54,0%	59,8%	58,5%	55,7%			Entre 75 et 80%			CNAF
5. Réussite éducative (A ventiler par sexe)	Part des non diplômés / sexe	2010	* F: 18,8% H: 17,7%	*F: 17,7% H: 17,3%	*F: 14,5% H: 14,1%	F: 18,6% H: 18,2%	F: 22,3% H: 22,7%	F: 20,7% H: 21,9%	F: 31,3% H :35,3%	F: 30,2% H: 28,4%		INSEE
	Part des hauts niveaux de formation par sexe	2010	*F: 11,8% H: 13,8%	*F: 12,3% H: 14,2%	*F: 10,8% H: 11,4%	F: 7,7% H: 8,6%	F: 8,2% H: 10,1%	F: 11,5% H: 12,6%	F: 4,2% H: 3,7%	F: 6,4% H: 6,6%		INSEE

Attention: données fournies à l'IRIS (périmètre ne correspond pas aux nouveaux QPV)

PROTOCOLE DE PREFIGURATION TYPE DU (OU DES) PROJET(S) DE RENOUVELLEMENT URBAIN CO-FINANCE(S) PAR L'ANRU

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

SIGNATAIRES

- *État (le préfet du département)*
- *ANRU, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU »*
- *EPCI*
- *La ou les commune(s) comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 du présent protocole*
- *Maîtres d'ouvrage des actions inscrites au programme de travail*
- *Caisse des Dépôts*
- *Le cas échéant, principaux maîtres d'ouvrage pressentis de la (ou des) future(s) convention(s) de renouvellement urbain, notamment les organismes HLM*

PREAMBULE

Rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de ville.

Rappel des éventuelles actions engagées et en cours dans le cadre du PNRU (cf. annexe 5) sur le ou les quartier(s) concernés par le présent protocole.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des projets de renouvellement urbain.

Le protocole de préfiguration liste :

- les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de l'EPCI (quartiers issus de l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003) ;
- éventuellement, les sites pressentis pour une contractualisation ultérieure au titre d'une convention d'intérêt local de renouvellement urbain.

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole

2.1 Orientations stratégiques du contrat de ville

Présentation des orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville et leur articulation avec les politiques d'agglomération (cf. annexe 3). Cette présentation s'appuie sur une vision de la vocation et du rôle du ou des quartier(s) à moyen terme (15 ans) présentée sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour le(s) quartier(s) dans leur environnement. Ces éléments peuvent être déclinés par quartier.

2.2 Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Présentation des premiers objectifs opérationnels poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville déclinés par quartier, pouvant être contractualisés à terme avec l'ANRU dans le cadre de la convention de renouvellement urbain. Ils prennent en compte les objectifs incontournables, tels que définis au Titre I du Règlement Général relatif au NPNRU.

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration doit permettre au porteur de projet d'affiner ces premiers objectifs opérationnels. La présentation de ces derniers pourra comprendre :

- la description littérale de chacun des objectifs ;
- la description des spécificités locales permettant de bien contextualiser chacun des objectifs poursuivis ;
- le (ou les) indicateurs de mesure pressentis pour suivre chacun des objectifs ;
- une première mesure initiale éventuelle de chaque indicateur ;
- une première indication de la cible qui pourrait être fixée pour chaque indicateur et de l'horizon temporel pertinent pour atteindre cette cible.

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'ANRU dans le cadre du protocole

Synthèse des questions soulevées et des demandes d'approfondissement exprimées par les partenaires de l'ANRU lors de l'instruction en comité d'engagement de l'ensemble du dossier adressé à l'ANRU (en particulier : projet et programme urbains présentés et adéquation du programme de travail proposé).

Le programme de travail définitif acté au présent protocole vise à répondre à ces attentes.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole

Description détaillée du programme de travail et de son calendrier de mise en œuvre, qui permettra de préciser le programme urbain, par quartier, ayant vocation à être contractualisé dans la ou les convention(s) de renouvellement urbain et d'en déterminer les conditions de sa réalisation.

Le programme de travail est établi en tenant du contexte et des études réalisées antérieurement qui auront été présentées à l'ANRU (cf. annexe 4). Ce programme de travail comprend des études et expertises visées au Titre II du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU et toute autre étude nécessaire à la définition du programme urbain.

Ce programme peut-être décliné par quartier, si nécessaire.

L'ensemble du programme de travail sera mené en lien étroit avec les partenaires du projet et la délégation territoriale de l'ANRU. A la demande de l'ANRU, les maîtres d'ouvrage s'engagent à communiquer les documents produits aux différentes phases de leur élaboration.

Les différentes étapes à franchir pour aboutir à la convention seront listées dans un calendrier (cf. annexe 7), présentant les principaux points de rendez-vous et échéances (enchaînement des études, points de décision, consultation des co-financeurs - ANRU et autres -, ...).

Article 5. Association des habitants et des usagers au projet

Rappel des modalités d'association des habitants au projet dans le cadre général du contrat de ville, notamment des représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage du ou des projet(s) de renouvellement urbain.

Détermination de la déclinaison des modalités de concertation envisagées spécifiquement dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du ou des projet(s) urbain(s).

Modalités de mise en place par le porteur de projet d'une maison du projet permettant la co-construction du projet avec les habitants, les associations et les acteurs économiques du quartier.

Article 6. Pilotage et conduite de projet

6.1. Pilotage stratégique

Présentation des instances de pilotage du contrat de ville et le cas échéant, des instances dédiées spécifiquement au volet renouvellement urbain et/ou déclinées par quartier.

Présentation des modalités d'association des partenaires au suivi de la réalisation du programme de travail.

6.2. Pilotage opérationnel

Présentation de :

- la (ou des) équipe(s) dédiée(s) à la conduite du ou des projet(s) de renouvellement urbain ;
- l'organigramme de l'équipe projet et son rattachement hiérarchique au sein de l'EPCI (et/ou des communes), le cas échéant décliné par quartier ;
- les modes de collaboration entre le service dédié de l'EPCI et les services concernés des communes ;
- les modes de collaboration des équipes projet renouvellement urbain et des autres services des collectivités locales.

6.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Modalités d'association des organismes HLM, des acteurs économiques, des investisseurs potentiels et de tout autre partie prenante permettant de les impliquer le plus en amont possible à la définition du projet.

Article 7. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'ANRU, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 6. Elles sont financées conformément au titre II du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU.

7.1. Modalités de financement de l'ingénierie de projet

Présentation de l'équipe dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'ANRU, mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée précise à déterminer contractuellement.

Les différents postes composant l'équipe doivent être décrits, notamment le temps effectivement consacré à la conduite de projet liée au protocole. Il faudra par ailleurs indiquer le prorata d'affectation aux projets de renouvellement urbain pour chacun de ces postes.

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois

7.2. Modalités de financement des études du programme de travail

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois

Les conclusions de ces études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'ANRU en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Article 8. Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à compter de la date de signature de ce dernier ; il s'achève le L'ensemble du programme de travail devra donc être achevé à la date d'échéance du protocole.

Article 9. Conditions de finalisation de la convention pluriannuelle - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention de renouvellement urbain.

Précisions relatives aux points de rendez-vous intermédiaires nécessaires (cf. annexe 7).

Article 10. Articulation avec la convention relative à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

Point d'avancement, modalités opérationnelles et conditions de finalisation de la convention relative à l'article 8 de la loi du 21 février 2014, notamment en matière d'élaboration de la stratégie et de la gestion des relogements.

Article 11. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

11.1 – Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Conformément à l'article 3 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, l'agence élabore et adopte une charte nationale d'insertion intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le NPNRU. Dans l'attente de cette charte, les maîtres

d'ouvrage des opérations financées dans le cadre du présent protocole sont invités à intégrer des clauses sociales dans les marchés relatifs à ces opérations. Pour ce faire, ils peuvent avantageusement s'appuyer sur les principes de la charte nationale du PNRU.

11.2 – Plan de financement des opérations financées par l'ANRU

Le tableau financier de l'annexe 6 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement comptable et financier, réserve des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les subventions de l'Agence résultent, opération par opération, de l'application du taux contractuel de subvention tel que défini aux articles 7.1 et 7.2 appliqué à l'assiette de subvention, au sens du règlement général, de l'opération..

Les subventions de l'Agence seront versées dans les conditions définies par le règlement général et par le règlement comptable et financier applicables à la date de l'engagement financier de l'opération (décision attributive de subvention).

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable, de €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 6.

Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

11.3 Modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence

Les engagements contractuels souscrits par l'Agence ne valent que dans la limite de la réalité des coûts des opérations ou de la justification des éléments de calcul des dépenses forfaitaires produits dans les conditions réglementaires applicables au moment de l'engagement financier de l'opération (décision attributive de subvention).

Les demandes de subvention sont déposées auprès du délégué territorial de l'Agence, ordonnateur délégué du directeur général de l'ANRU pour le NPNRU, en vue de l'attribution de subvention.

Les demandes de paiement concernant ces décisions attributives de subvention sont adressées par le maître d'ouvrage au délégué territorial de l'Agence.

11.4 – Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place réalisé, dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'ANRU, le signataire de la convention est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'ANRU peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

11.5 - Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée localement par le délégué territorial de l'Agence. Le rapport de ce dernier, accompagné de toutes pièces que les signataires de la convention voudront y joindre, est adressé

au directeur général de l'Agence. Celui-ci prend éventuellement l'avis du Comité d'Engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, ou par délégation le directeur général de l'ANRU, statue sur le rapport du délégué territorial de l'Agence. Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;*
- le réexamen du protocole et la signature éventuelle d'un avenant ;*
- la requalification du taux de subvention prévu dans le protocole qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;*
- la suspension, voire la résiliation du protocole.*

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

11.6 – Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

11.7 – Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Date⁹

Signatures

Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
2. Plan du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.
3. Plan présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
4. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés.
5. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation.
6. Tableau financier du protocole.
7. Planning de réalisation des actions du programme de travail.

⁹Apposée par le dernier signataire

GLOSSAIRE

ALD	Affection de Longue Durée
ALTEX	Albert ville Tarentaise Expansion - Agence de développement économique sur l'arrondissement d'Albertville
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARSAVI	Association de Réinsertion Sociale et d'Aide aux Victimes
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEPASS	Centre Permanent d'Accès aux Services Sociaux
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Savoie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGET	Commissariat Général à l'égalité des Territoires
CHRS	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLSPD	Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNL	Confédération Nationale du Logement
CoRAL	Communauté de Communes de la Région d'Albertville
CPER	Contrat de Plan État-Région
CSF	Confédération Syndicale des Familles
CSP	Catégorie Socio-professionnelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DTVS	Délégation Territoriale à la Vie Sociale du Conseil Départemental
E2C73	École de la deuxième Chance en Savoie
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPN	Espace Public Numérique
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FLE	Français Langue Étrangère
JAF	Juge des Affaires Familiales

LEAP	Lieu d'Accueil Enfant Parent
LCTS	Loyer Conventionné Très Social
MIFE	Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
MJD	Maison de la Justice et du Droit
MLJ	Mission Locale Jeunes
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRE	Programme de Réussite Éducative
PSAD	Plate forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
QP et QPV	Quartier Prioritaire / Quartier prioritaire de la ville
RASED	Réseau d'Aide Spécialisée aux élèves en Difficulté
RE	Réussite Éducative
REAAP	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RRS	Réseau de Réussite Scolaire
RSA	Revenu Minimum de Solidarité Active
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SME	Sursis avec Mise à l'Épreuve
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TGI	Tribunal de Grande Instance
TIG	Travail d'Intérêt Général